

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1890 - 22 octobre 2004 - prix : 1 €

Chômage

**Ne pas laisser
le gouvernement
faciliter la tâche
des licenciés**

**Rapport
Camdessus**

**Ce dont rêvent
les patrons**
p. 4

**Impôt sur
la fortune**

**La richesse
détaxée**
p. 4

Essence

**Les pétroliers
et l'État nous
rançonnent**
p. 2

Opel

**Grève contre les
licenciements**
p. 9



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Le rapport Camdessus, ce dont rêvent les patrons
 ■ ISF : la richesse détaxée
 ■ La situation des handicapés ne s'améliore pas
- p 5 ■ Projet de loi sur les licenciements
 ■ Quand les dirigeants syndicaux cherchent une reconnaissance
 ■ Recalculés... mais pas indemnisés
- p 6 ■ Plus on produit, plus la misère grandit !
 ■ Les suites de l'affaire Elf
- p 7 ■ Une loi sur mesure pour les hypermarchés
 ■ Les lobbies viticoles poussent à la consommation
 ■ À propos des médicaments recyclés

Tribune

- p 6 ■ La CGT et le référendum, attermoiments de la direction, mauvaise cible de l'extrême-gauche

Dans le monde

- États-Unis : Contre Bush et Kerry !
- Irak : Des remous parmi les soldats américains
- Israël - Palestine : Barnier cautionne Sharon
- Allemagne : la réponse des travailleurs d'Opel
- Italie : Le chantage permanent des dirigeants de Fiat

Logement

- p 10 ■ Cité de La Paillade à Montpellier
 ■ Logement social à Chartres
 ■ Expulsions à Saint-Denis

Dans les entreprises

- p 11 ■ Crédit Lyonnais, Crédit Agricole : les profits contre l'emploi
 ■ Procédure expéditive contre un syndicaliste à Carrefour Marseille
- p 12 ■ La Poste : précarité systématique
 ■ Les patrons immunisés contre une hausse des tarifs postaux
 ■ Casse de l'emploi à Arc International - Pas-de-Calais
- p 13 ■ Grève victorieuse contre GSF à Toray
 ■ Axa, les employés en ont assez de déménager
- p 14 ■ Entreprises de nettoyage - Grenoble
- p 15 ■ Centre hospitalier Le Kremlin-Bicêtre. Hôpitaux Saint-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu à Paris

Dans les DOM - TOM

- p 16 ■ Polynésie : « îles paradisiaques » et

• Hausse des carburants

Elle pèse encore plus sur les petits budgets

Le gouvernement a accordé des aides « ciblées » aux catégories professionnelles qui manifestaient contre la hausse des prix des carburants : les marins-pêcheurs, les agriculteurs, les routiers ont obtenu une baisse de 4 centimes d'euro sur la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers). Les bateliers, qui ont protesté dimanche 17 octobre, devraient à leur tour bénéficier d'une mesure similaire, et le ministère des Finances pourrait aussi voir le problème pour les chauffeurs de taxis ou les infirmières à domicile, professions « qui ne peuvent répercuter la hausse des carburants dans leurs tarifs », selon ses termes.

Effectivement, nombre de gros professionnels ont répercuté la hausse du prix mondial

du pétrole brut sur leurs tarifs (transporteurs aériens ou voyageurs, etc.), faisant payer les consommateurs, c'est-à-dire la majorité de la population, à commencer par les salariés. Ceux-là prennent la facture de carburant de plein fouet, qu'il s'agisse de leur automobile ou de leur chauffage. Depuis un an, le prix du gazole à la pompe a augmenté de plus de 25 %, celui du sans-plomb de 12 %. Quant au fioul domestique, qui sert au chauffage d'un tiers des logements en France, son prix a grimpé de 31,7 % depuis le début de l'année !

Mais, Sarkozy le martèle, il n'est pas question que l'État intervienne sur le prix des carburants, en baissant les taxes (qui représentent entre les deux tiers et les trois quarts du prix de

vente), à commencer par la TIPP. Les arguments avancés par le ministre de l'Économie ou d'autres membres du gouvernement sont aussi divers que spécieux.

Face au mécontentement provoqué par l'envolée des prix des carburants, Sarkozy promet seulement de réunir prochainement une commission, chargée d'évaluer le surplus de recettes fiscales lié aux récentes augmentations et d'en redistribuer une partie, en allégeant la fiscalité pour les particuliers et les entreprises en 2005.

Une promesse qui coûte d'autant moins cher à Sarkozy que, d'ici là, il aura sûrement quitté ses fonctions de ministre !

Marianne LAMIRAL

— Les taxes sur les produits pétroliers —

Il existe actuellement deux taxes sur les produits pétroliers :
 - la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), qui est une taxe perçue sur les volumes, et non sur le prix de vente du produit. Son montant ne varie donc pas en fonction de la hausse (ou de la baisse) du prix du pétrole brut.

- la TVA (taxe à la valeur ajoutée) s'applique, elle, sur le prix de base augmenté de la TIPP. Son taux est fixé à 19,6 % du prix des carburants et combustibles. Quand le pétrole augmente, la part des recettes fiscales provenant de la TVA augmente donc.

Sur les prix à la pompe, le total de ces taxes se monte à 65,8 % pour le gazole, 73,2 % pour le sans-plomb 98 et 74,4 % pour le sans-

plomb 95. Autrement dit, l'État prélève environ de deux tiers à trois quarts du produit des ventes de carburant.

La prochaine réunion du **CERCLE LÉON TROTSKY** aura pour thème :

Les États-Unis après l'élection présidentielle du 2 novembre

Vendredi 19 novembre à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24 rue Saint-Victor à PARIS 5^e (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ
LUTTE
OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 18 octobre 2004



Le chômage augmente et le gouvernement facilite la tâche aux licenciés !

Après avoir annoncé un projet de loi sur les restructurations qui, entre autres, autorisait les entreprises à licencier « pour raison de compétitivité » même si leurs profits étaient florissants, Raffarin a annoncé qu'il retirait cela de son projet. De la part du gouvernement, c'est devenu une méthode : il annonce une série de mesures antiouvrières puis, devant les réactions, il en abandonne une ou deux. Mais restent les autres.

Cette fois, il reste qu'à un travailleur qui refuse une baisse de salaire, une déqualification ou une mutation, son patron pourra dire : « C'est ça ou la porte. » Cela se passe déjà comme cela aujourd'hui mais, dans l'avenir, le patron n'aura même pas besoin de parler, c'est la loi qui parlera pour lui.

Ce projet de loi est destiné à faciliter les licenciements en allégeant encore le peu d'obstacles administratifs qui n'ont en fait jamais empêché un patron de licencier mais qui rendaient la procédure un peu plus longue. Cette préoccupation du gouvernement est d'autant plus choquante sur le fond que le chômage s'aggrave et que les licenciements se multiplient.

Le Medef fait mine de se fâcher contre le gouvernement parce qu'il n'a pas obtempéré au doigt et à l'œil à ses exigences, comme envers un serviteur qui n'a pas fait à 100 % son travail. Pour le patronat, les gouvernements sont là pour traduire en mesures légales et appliquer ce qui va dans le sens des intérêts du grand patronat, tous les gouvernements.

A-t-on vu, au cours des trente dernières années, un seul gouvernement interdire un plan de licenciements, alors que le chômage s'est littéralement envolé ? A-t-on vu un seul gouvernement contraindre une grande entreprise qui dégagait du profit à utiliser ne serait-ce qu'une partie de ce profit pour maintenir les emplois, quitte à répartir le travail entre tous ? Non, on n'a pas vu cela une seule fois !

Entre les intérêts des grandes entreprises, c'est-à-dire ceux de leurs patrons et de leurs grands actionnaires, et les intérêts de l'ensemble de la société, aucun gouvernement n'a jamais hésité : c'est toujours les intérêts du grand patronat qui passent avant.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'il ne faut pas compter sur un gouvernement, quel qu'il soit, pour protéger les travailleurs contre les licenciements et la société contre le chômage. Dans un contexte de montée du chômage, l'interdiction des licenciements collectifs est pourtant une exigence qui correspond aux intérêts de l'écrasante majorité de la société. Mais seules les luttes collectives pourront l'imposer.

Devant l'abandon par Raffarin d'une petite partie de son projet de réforme antiouvrière, il s'est trouvé des centrales syndicales pour « s'en féliciter » ou pour « s'en réjouir ». Ainsi donc, il y a des syndicats pour qui, si le gouvernement promet dix coups de fouet et, finalement, n'en donne que neuf, c'est un bienfait pour les travailleurs. Autant dire que ce n'est pas sur ce genre de politique ni sur ces dirigeants syndicaux que les travailleurs peuvent compter pour préparer leurs luttes futures. Les chefs syndicaux capables de tenir ce langage ne sont pas les défenseurs des travailleurs face au patronat, mais des porte-parole du patronat parmi les travailleurs. Quand ils réduisent leurs exigences à la seule « négociation », ils annoncent clairement au grand patronat et au gouvernement : « Faites toutes les saloperies que vous voulez vis-à-vis des travailleurs, du moment que vous nous conviez à les contresigner... »

Avec le contreseing de certains chefs syndicalistes ou sans cela, le gouvernement pourra sans doute faire passer son projet de loi, comme il en a déjà fait passer bien d'autres. Mais s'il le fait, il ne l'emportera pas au paradis car, lorsque le mécontentement ouvrier explosera, ce n'est certainement pas un article de loi qui l'arrêtera !

Arlette LAGUILLER

Samedi 23 octobre 2004

Manifestons à Paris pour la régularisation des sans-papiers

À 14 heures de l'église Saint-Bernard
(Métro La Chapelle ou Barbès) à la place de la République

Durcissement des pratiques préfectorales ; multiplication des contrôles, des arrestations et des expulsions hors du territoire ; dégradation constante de la situation des sans-papiers menacés d'une reconduite à la frontière, entassés dans des centres de rétention pleins à craquer ; obstacles de plus en plus difficiles à franchir pour obtenir le droit d'asile : les entraves à la liberté de circulation et d'installation de cen-

taines de milliers d'hommes et de femmes, qui fuient la misère ou la répression, font que les sans-papiers, les clandestins, sont de plus en plus nombreux.

La régularisation des sans-papiers est une mesure et un geste de simple justice.

Nous appelons nos lecteurs, nos amis et tous ceux qui refusent cette situation à venir le dire avec les sans-papiers

Contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les discriminations

Un collectif pour une initiative contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations, composé de la Ligue des Droits de l'Homme, du Mrap, de pratiquement tous les syndicats (CGT, CFTD, FO, G10 - Solidaires - Sud, FSU, UNSA) ainsi que de la Ligue de l'Enseignement, a lancé un appel « *Vivre ensemble libres, égaux et solidaires* » pour une manifestation le dimanche 7 novembre à Paris et dans neuf grandes villes en France, appel que Lutte Ouvrière a signé.

Combattre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations est non seulement un problème d'actualité en France

aujourd'hui, mais a toujours fait partie du programme des communistes révolutionnaires, au-delà même de leur solidarité vis-à-vis de tous ceux qui aspirent à défendre les droits démocratiques et à lutter contre toutes les manifestations de l'antisémitisme et plus généralement du racisme.

Car le racisme, dont l'antisémitisme est une forme, est un poison. C'est une arme utilisée par des ennemis de tout bord de la classe ouvrière, par des démagogues de tout poil pour tenter de la diviser, en fractions montées les unes contre les autres. d'en dresser des pans les uns contre les autres. C'est un

moyen de lui faire perdre de vue ses intérêts de classe et ses véritables ennemis. Lutte Ouvrière appelle les travailleurs et tous ses militants, sympathisants et amis, à participer à cette

**Manifestation
dimanche
7 novembre
à Paris à 14 heures
place
de la République
et dans neuf grandes
villes de France**

• Le rapport Camdessus

Ce dont rêvent les patrons

À la demande de Sarkozy, des experts viennent de commettre un « rapport sur les freins de la croissance » en France dont on pourrait ainsi résumer la conclusion : la France serait un pays de travailleurs fainéants, irresponsables, qui brident son développement.

Camdessus, l'ancien directeur général du Fonds Monétaire International, a signé ce document que Sarkozy qualifie « d'absolument remarquable », sur lequel il s'appuiera « pour défendre un certain nombre d'idées sur le droit du travail ». Applaudi par le Medef, ce rapport (auquel ont également contribué deux dirigeants syndicaux, l'un de la CFTC et l'autre de la CGT) ne manque pas d'idées sur la manière de mener la guerre aux travailleurs.

Après avoir diagnostiqué un « déficit de travail » et constaté que le chômage touche tout particulièrement les jeunes et les vieux (mais on n'avait pas attendu ce rapport pour le savoir), le texte propose « d'autoriser sans restriction le cumul d'un emploi rémunéré et de la retraite ». En quoi faire travailler les retraités donnerait-il du travail à des chômeurs ? D'un autre côté, il faudrait fournir aux jeunes « une première expérience pro-

fessionnelle venant vraiment compléter leur formation ». Et dans le cadre de cette « expérience », ils pourraient travailler pour des queues de cerise ? C'est ce qu'un éditorialiste du *Figaro* ose appeler une politique du « donnant donnant » ! Quant à ceux qui ne sont ni jeunes, ni vieux, ni retraités, mais simplement à la recherche d'un emploi et d'un salaire qui leur permette de vivre correctement, ils devraient apprendre à « passer de l'assistance au travail ». Pour les y inciter, ce rapport insiste sur l'idée de contraindre les chômeurs à accepter un travail « convenable ». En fait, il s'agit surtout de se donner les moyens de contraindre les chômeurs à accepter n'importe quel travail sous peine de suppression de toute allocation.

Et puis, comme cela ne suffit pas et qu'il faudrait quand même que ceux qui ont un emploi retroussent encore un peu plus les manches et se serrent la ceinture, le rapport émet également la proposition « d'effacer les inconvénients » des 35 heures, désignées comme les grandes responsables de « la moindre quantité de travail » et du retard de croissance économique de la France. Il est donc préconisé de les assouplir encore et de laisser toute liberté à

l'employeur d'imposer l'horaire qu'il estime utile. Pour compléter le tout, la suppression des contrats à durée indéterminée, mais aussi la suppression de ceux à durée déterminée, seraient les bienvenues, disent Camdessus et Cie. Pour les remplacer, un contrat unique ferait l'affaire. On arriverait ainsi, en fin de compte, à la suppression de tout engagement des patrons à l'égard des salariés et à la mise en place d'un arbitraire total en faveur du patronat.

Laisser aux directeurs de magasin toute liberté d'horaires d'ouverture et de fixation des prix fait aussi partie des recommandations contenues dans ce rapport, tout comme celle visant à réduire les obligations de l'État, en l'incitant à ne remplacer qu'un départ en retraite sur trois, pendant cinq ans, dans la fonction publique.

Il ne s'agit que d'un rapport et il n'est pas dit que le gouvernement mette en pratique dans les mois qui viennent les mesures qu'il préconise. Cependant, ce texte donne la mesure des idées qui trottent dans la tête des gouvernants et des patrons, et il fait partie de la campagne d'intoxication menée depuis des mois pour essayer de culpabiliser travailleurs et chômeurs.

Lucienne PLAIN

• ISF

La richesse détaxée

Examinant le projet de budget 2005, la commission des finances de la Chambre des députés a adopté plusieurs amendements visant à l'allègement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qui taxe – faiblement – les grandes fortunes. L'un d'eux envisageait de ne pas prendre en compte, dans l'estimation de cette fortune, la résidence principale des riches.

Le prétexte avancé est que, les prix de l'immobilier ayant flambé depuis la dernière réévaluation du barème en 1997, cela réévaluait d'autant la fortune des bienheureux propriétaires et, du coup, cela augmentait l'impôt à payer et faisait passer de 180 000 en 1997 à 300 000 aujourd'hui les contribuables assujettis à l'ISF.

Cela fait longtemps que la droite affiche son intention de supprimer l'ISF. Non qu'il dépouille beaucoup les riches mais, pour les politiciens de

droite, il s'agit avant tout de rassurer tous les bourgeois, qui veulent en payer le moins possible.

Le gouvernement a crié « casse-cou » à destination de sa majorité et a invité les députés de l'UMP à ne pas tomber dans ce « piège politique ». Car si le gouvernement a la même compassion envers les riches que les membres de sa majorité – d'ailleurs il le montre presque chaque jour –, il craint que l'allègement de l'impôt sur la fortune soit considéré comme un geste de plus en direction des plus favorisés et qu'il en subisse les conséquences au plan électoral. Ce n'est pas le geste qu'il regrette, mais qu'il soit trop voyant et trop choquant. On peut douter que son avertissement ait été sincère. En tout cas il a été sans effet, pour le moment.

Vincent GELAS

Ils expulsent des mineurs

Le 24 septembre, le jeune B., mineur de nationalité congolaise, arrivé six jours auparavant en France et retenu dans la zone d'attente de Roissy, comparaisait devant le tribunal de Bobigny. Ce n'était pas la première fois qu'il tentait de venir en France rejoindre la seule famille qui lui reste et qui vit ici en situation régulière. La juge, soucieuse de régler le problème décida de placer ce jeune garçon chez sa tante.

C'était plus d'humanité que ne pouvaient en accepter les responsables de l'administration française, qui exigèrent le maintien de B. en zone de détention, avant de le renvoyer vers Brazzaville le 1^{er} octobre.

Une exception ? Non. C'est simplement un exemple des décisions barbares contre des hommes, des femmes et des enfants qui frappent à la porte d'un pays qui se prétend civilisé.

• Situation des handicapés

Mieux vaut être riche et bien portant...

L'Association des paralysés de France, l'APF, a lancé des actions « coup de poing », occupation de sites symboliques, distribution de tracts, mardi 19 octobre, jour où devait être examiné en seconde lecture au Sénat le projet de loi intitulé « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». La réalité est en effet très éloignée de l'objectif que prétend atteindre ce projet de loi.

Ainsi, l'APF constate que « la France est un des pays d'Europe les plus inaccessibles ». Les lieux recevant du public, bureaux de poste, musées, cinémas, mairies, transports en commun, ne permettent toujours pas l'accueil de personnes

handicapées. Sur les vingt-deux capitales régionales françaises, seuls Strasbourg, Besançon et Bordeaux ont un taux d'accessibilité des lieux publics supérieur à 50 % ; douze villes, dont Paris, ont un taux compris entre 30 et 50 % ; et sept un taux inférieur à 30 %. Les carences sont particulièrement graves en ce qui concerne les transports en commun : le taux moyen global des lignes de bus accessibles n'est que de 11,4 %. Au-delà des personnes handicapées, l'APF note que l'inaccessibilité pénalise « toutes les personnes en situation de défaillance physique temporaire ou définitive, du fait de l'âge, de la maladie, de la maternité... »

De plus, beaucoup de personnes handicapées doivent

vivre avec des ressources très faibles. Il leur est très difficile de trouver un travail. La loi prévoit certes pour chaque entreprise de plus de vingt salariés l'obligation d'embaucher un certain nombre de travailleurs handicapés... ou de verser une contribution à un fonds de solidarité. Mais les patrons préfèrent souvent payer plutôt que d'aménager des emplois handicapés. Enfin, l'allocation adulte handicapée (AAH) dont bénéficiaient 770 000 personnes, au 31 décembre 2003, ne s'élève qu'à 587,74 euros par mois ! L'APF réclame d'ailleurs que leur revenu minimum ne soit pas inférieur au smic.

Il y a loin des grandes déclarations d'intentions gouvernementales à la réalité. Consacrer



Gare de Pantin, banlieue parisienne. Comment faire ?

une partie suffisante de l'argent public à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées devrait aller de soi. Mais dans ce domaine, comme

dans tous ceux qui concernent l'intérêt de la population, le gouvernement fait le choix inverse.

Aline RETESSE

• Projet de loi sur les licenciements

De la comédie gouvernementale à la réalité des attaques

Vendredi 15 octobre une partie du projet de loi se rapportant aux licenciements économiques, présenté par le gouvernement aux syndicats, était rendue publique. Comme le notait la CGT cette mouture gouvernementale reprenait pour une bonne part mot à mot le projet présenté quelques mois auparavant par le Medef. En fait, comme le reconnaissait Raffarin lui-même, le but était de rendre encore plus aisés les licenciements collectifs, au nom de la compétitivité, en faisant sauter l'essentiel des quelques freins encore existants.

Mais le lendemain matin, en exclusivité, *Le Parisien* annonçait certains reculs gouvernementaux. Il en résultait une certaine cacophonie, plus personne ne sachant ce qui restait exactement des remises en cause initiales. Raffarin annonçait dimanche 17, lors de son voyage en Roumanie, que la discussion restait ouverte avec les syndicats, alors que le ministre du Travail, Borloo, et son secrétaire d'État, Larcher, eux, déclaraient lundi 18 que « l'heure n'était plus aux discussions, mais aux décisions ».

D'ailleurs le gouvernement faisait savoir mardi 19, alors qu'il recevait par ailleurs les syndicats, que la nouvelle mouture de son projet de loi devrait être présentée, sans aucune autre modification, dès mercredi 20 octobre au Conseil des ministres. Et si c'était le cas, le texte serait soumis en toute urgence au Sénat la semaine suivant le 27 octobre.

Cette nouvelle loi, si elle est adoptée renforcera encore l'arbitraire patronal face aux travailleurs. Malheureusement depuis toujours cet arbitraire-là est la règle en matière de licenciements collectifs.

Tout d'abord, les lois régissant les licenciements économiques n'ont jamais empêché les patrons de licencier. De 1975 à 1989, de 1993 à 2002, l'essentiel des lois votées dans ce domaine ont accompagné la courbe croissante des licenciements collectifs. Elles ont servi à masquer la poli-

tique des gouvernements qui laissaient au patronat les mains libres pour licencier, parfois par dizaines de milliers, comme dans la sidérurgie. Pire, les gouvernants du moment, quelle que soit leur couleur politique, s'en sont servis comme dérivatifs, en laissant croire que ces lois allaient limiter les licenciements, sans qu'il soit besoin de s'affronter au patronat.

Bien sûr, même le peu de protection existant dans la loi a servi de point d'appui aux militants syndicaux et aux travailleurs qui voulaient résister, autant qu'ils le pouvaient, à la volonté des patrons de licencier.

Mais le texte de loi envisagé va apporter une aide supplémentaire au patronat, notamment en facilitant les changements du contrat de travail en défaveur des salariés.

Jusqu'ici la loi a toujours permis aux patrons de proposer à leurs salariés la modification de

leur contrat de travail. Ceux-ci avaient le droit de refuser. Le patron pouvait alors rompre le contrat de travail, à ses torts, au risque de voir considéré le licenciement comme non fondé. De plus il était tenu de respecter au préalable les lois régissant les licenciements économiques et, s'il ne le faisait pas, tout ce qu'il avait fait pouvait être frappé de nullité.

Avec la nouveauté introduite par le gouvernement, le patron ferait ses propositions librement, sans avoir de comptes à rendre. Ensuite seulement, si des salariés refusaient et si le patron voulait vraiment licencier les récalcitrants, le nombre de refus servirait de référence pour déclencher un plan social, avec les droits qui s'y attachent. Une telle disposition serait évidemment un encouragement pour tous les patrons à utiliser ce moyen de chantage légalisé et pour imposer dans bien des entreprises une remise en cause des conditions de salaire et d'emploi.

Pour le reste, l'essentiel porte sur les limites mises à la contestation devant les tribunaux de ce qui se passerait dans les entreprises lors d'une procédure de licenciement. Une mesure déjà existante serait généralisée, qui permet dans chaque entreprise de

conclure un accord qui raccourcisse les délais et soit inférieur à la loi pour le reste. Tout cela aidera les patrons, surtout là où ils se sentent en position de force, pour agir encore plus à leur guise. Et, jusqu'à l'adoption finale de la loi, il peut y avoir encore bien d'autres mauvaises surprises.

Ce projet de loi, et tout ce qui s'est passé autour, tend à enrainer un peu plus l'idée qu'il faut que les travailleurs acceptent d'être mis à la porte pour « sauver » les entreprises et qu'il y aurait là comme une sorte de fatalité. Mais c'est un mensonge !

Le patronat et le gouvernement avec lui veulent profiter jusqu'au bout du rapport de forces actuel pour imposer tous les reculs possibles. Un appel à une réaction collective devrait être lancé jeudi 21 octobre par la CGT. Quelles qu'aient été les hésitations et les arrières-pensées des dirigeants confédéraux, les travailleurs ont tout intérêt à répondre le plus massivement possible aux initiatives qui pourraient être organisées. Car de toute façon, c'est sur le seul terrain de la lutte collective la plus large et la plus déterminée possible que les travailleurs peuvent imposer des véritables reculs et garantir enfin leur avenir.

Paul SOREL



La table de négociation : terrain perdant à tous les coups pour les travailleurs.

• Face aux attaques gouvernementales

Assurer le succès de toutes les actions organisées

Mardi 19 octobre Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, annonçait lors d'une conférence de presse que le bureau confédéral devait décider jeudi 21 octobre d'un appel à la mobilisation « le plus unitaire possible », précisait-il, si le gouvernement maintenait sa volonté de passer en force sur le projet de loi sur les licenciements économiques.

Si la CGT confirme cet appel, les travailleurs ont tout intérêt à ce que la réaction soit la plus large possible. Ce serait le meilleur moyen de contrebalancer tout le jeu de manœuvres et trac-

tations occultes menées avec les représentants du gouvernement qui se sont déroulés pendant toute la dernière période.

Jusqu'à la dernière minute les dirigeants de la CGT, les plus opposés dans leurs déclarations au projet gouvernemental, ont joué la carte « de la discussion et du dialogue constructif ». Lundi 18 octobre, Bernard Thibault se félicitait encore sur France Inter « de la convergence entre toutes les organisations syndicales dans les discussions avec le gouvernement », alors que la CFDT, la veille, applaudissait le gouvernement pour la nouvelle mouture

de sa loi sur les licenciements, en « stigmatisant l'attitude de la CGT ». Et en se refusant à évoquer la moindre mobilisation sociale, il se contentait de réclamer : « Une table ronde tripartite, État-patronat-syndicats, pour vraiment négocier sur le problème des licenciements ». Comme si le fait d'associer le Medef autour du tapis vert aurait pu apporter une meilleure garantie pour les travailleurs.

L'attitude attentiste de la Confédération, cramponnée à son dialogue impossible, a certainement provoqué un malaise chez nombre de militants qui

confrontés à la réalité des attaques sur le terrain attendent autre chose de leur Confédération.

Alors, il appartient aux travailleurs et à tous les militants ouvriers, quelle que soit leur appartenance syndicale, en sachant qu'il ne suffira pas d'une journée symbolique et limitée, de rendre d'actualité la mobilisation sur le seul terrain où peuvent se gagner les combats de la classe ouvrière, celui de la rue et des entreprises.

P.S.

Recalculés... mais pas indemnisés

La cour d'appel, contrairement aux tribunaux de Paris et Créteil, a donné raison à l'Unedic contre les chômeurs : les « recalculés » ne toucheront pas d'indemnité pour le préjudice qu'ils ont subi.

Il y a un an, le patronat et le gouvernement, avec l'aide de certains syndicats, notamment la CFDT, avaient réduit la durée d'indemnisation du chômage. Ils l'avaient fait y compris pour ceux qui étaient déjà au chômage et avaient commencé à percevoir des allocations. L'Asse-dic avait donc « recalculé » la durée de ces allocations, la raccourcissant de plusieurs mois. Ce véritable vol touchait, au 1^{er} janvier 2004, 180 000 personnes et indignait nombre de travailleurs.

Des dizaines de chômeurs ont alors porté plainte pour rupture de contrat et un certain nombre de tribunaux leur ont alors donné raison. Puis, au mois de mai, le Conseil d'État a annulé le « recalcul » pour vice de forme, donnant ainsi le temps au gouvernement de se retourner et, finalement, de rétablir les « recalculés » dans leurs droits.

Par ailleurs, certains tribunaux avaient accordé des indemnités aux recalculés : 500 euros à Paris, 1 596 euros dans le Val-de-Marne, par exemple. L'Unedic, c'est-à-dire le Medef et la CFDT, ont fait appel de ces jugements et c'est en sa faveur que la cour d'appel de Paris vient de trancher. Pourtant, même du point de vue des juges, les « recalculés » étaient dans leur droit puisque la totalité de leurs allocations sera versée. Mais sans doute considèrent-ils que leur accorder en plus une indemnité pour le préjudice subi passerait pour une incitation à protester...

Quant aux travailleurs qui se sont retrouvés au chômage depuis le 1^{er} janvier, la durée de versement de leurs allocations sera réduite, comme le prévoit « l'accord ». Par exemple, un travailleur qui auparavant aurait dû être indemnisé pendant 30 mois ne le sera plus que pendant 23 mois. Et pour le Medef, c'est cela qui compte.

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

• La CGT et le référendum

Atermoiements de la direction, mauvaise cible de l'extrême gauche

La bataille s'étend dans la CGT (comme dans d'autres syndicats d'ailleurs). Des militants du PCF, de la Ligue communiste révolutionnaire ou du Parti des travailleurs, dont les organisations sont d'ores et déjà en campagne pour le « non », ont décidé de faire de celui-ci leur cheval de bataille contre la direction confédérale. Et dans les assemblées générales comme dans les congrès, les syndicats sont invités à adopter des motions en ce sens.

La confédération, après s'être abstenue lors du vote à la Confédération européenne des syndicats (CES) – « comme d'autres syndicats » ainsi que Bernard Thibault l'a souligné dans une interview au *Monde* du 16 octobre, et redit sur France Inter le 18 – dit vouloir « privilégier une phase d'information ». Un comité confédéral national devrait trancher en février. « Rien ne permet de préjuger ce que sera notre position », affirme-t-il dans la même interview. Y aura-t-il même une consigne de vote ? Pas évident : « Nous connaissons par l'expérience, notamment sur des consultations politiques, les limites d'une consigne de vote. Il est tout à fait concevable que des adhérents partageant les mêmes objectifs fassent des choix différents sur un vote de cette nature ».

Aujourd'hui, face aux attaques du gouvernement et des patrons sur l'emploi ou les salaires, le référendum semble en effet un objectif bien dérisoire. Tout le monde sait bien que ces attaques ont commencé bien avant tout projet de référendum ou de constitution européenne et qu'elle continueront que celle-ci soit rejetée ou acceptée.

Mais quels sont donc les objectifs que Bernard Thibault propose à la CGT, et qui correspondraient eux aux problèmes de l'heure ?

On a beau chercher, on n'en voit qu'un : une participation aux multiples négociations autour des projets gouvernementaux que la CGT elle-même dénonce pourtant comme inspirés sinon dictés par le Medef. Ainsi quand Raffarin avance un projet crapuleux qui a pour but de faciliter encore les licenciements et alors qu'il n'en a retiré que les articles les plus choquants mais maintenu l'essentiel, que propose le secrétaire général de la CGT ? La mobilisation ? Non, une nouvelle négociation : « Je ne peux pas croire que sur un sujet aussi fondamental que l'emploi, le gouvernement procède à la hussarde (...). C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que, dès cette semaine, nous ayons une réunion tripartite de clarification pour connaître quelles sont véritablement les bases sur lesquelles il a l'intention de saisir l'Assemblée nationale. » Il avait pourtant déclaré au *Parisien* « Dans tous les cas de figure, la CGT fera face si le gouvernement nous met au défi ». Que lui

faut-il de plus en matière de défi ? De quelle clarification supplémentaire a-t-il besoin pour se persuader qu'il s'agit d'un nouveau mauvais coup contre les salariés ?

Dans ce contexte, les atermoiements de la confédération sur le référendum ont une signification bien politique, même quand ils se cachent derrière le prétexte que le syndicat n'a pas forcément à s'engager directement dans la bataille politique.

Il y a peut-être en partie le souci de ménager la CES, laquelle est en majorité pour le « oui ». Mais ce qui détermine bien plus sûrement la direction de la CGT, c'est sa volonté de se recentrer dans le paysage politique justement : accentuer sa distance d'avec le PCF, entretenir des rapports plus étroits avec le Parti socialiste, qui pourrait revenir au pouvoir et avec lequel elle a déjà largement collaboré sous le gouvernement Jospin (or le PS n'a pas encore choisi entre le « oui » et le « non... »), surtout mener dès aujourd'hui avec le gouvernement en place la politique de collaboration si bien entamée. En fait les dirigeants de la CGT voudraient être les interlocuteurs privilégiés de tous les pouvoirs, quelle qu'en soit l'étiquette politique. Leurs raisons sont les mêmes que celles qui ont poussé avant eux ceux de la CFDT qui, après s'être liée au Parti socialiste et avoir opté pour la gauche au gouvernement, est aujourd'hui le principal interlocuteur syndical de la droite.

Pourtant ceux qui actuellement dans la CGT ferraillent pour que le syndicat se prononce pour le « non » se trompent de cible. Certes ils mettent en lumière l'hypocrisie apolitisme des dirigeants. Mais la CGT va peut-être finir par se prononcer pour le « non »... sans que ça change d'un iota sa politique, sans que ça donne le moindre objectif valable aux militants comme aux travailleurs. Qu'est-ce que ceux-ci y auront gagné ? Ainsi FO est pour le « non », la CFDT pour le « oui ». Et alors ? Si demain la CGT fait à son tour du référendum son objectif principal ce sera encore une façon d'évacuer les vrais problèmes de la classe ouvrière, à savoir la défense de ses conditions de vie, de travail, d'emploi et de salaire.

S'il y a des objectifs que les communistes révolutionnaires ont à mettre en avant auprès des syndicalistes, de la CGT comme des autres organisations du mouvement ouvrier, c'est ceux qui pourraient préparer et faciliter la riposte à des attaques qui n'ont aucunement besoin d'une constitution encore virtuelle, mais sont l'œuvre d'un patronat bien réel.

Louis GUILBERT

Convergences Révolutionnaires n° 35 (septembre-octobre 2004) - bimestriel publié par la Fraction
Dossier : Défendre les services publics ? Pourquoi ? Comment ?

Articles : Le seul référendum à préparer : dans la lutte, la rue, la grève – La cohésion sociale façon Peugeot-Citroën – Où en sont les intermittents du spectacle ? – Belgique, Allemagne : l'offensive anti-ouvrière à l'échelle de l'Europe – Venezuela : après le succès de Chavez au référendum..

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
 LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
 Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Plus on produit, plus la misère grandit !

Des associations caritatives ont pris l'initiative d'organiser, depuis plusieurs années, une « journée mondiale du refus de la misère » le 17 octobre. Cela ne change rien à la misère, et elles le savent bien, mais c'est l'occasion de mettre en évidence ce phénomène qui a pris encore de l'ampleur ces deux dernières années.

En France, le nombre de RMistes approche actuellement les 1,2 million. Plus de 1,3 million de familles espèrent obtenir un logement social, et vivent, en attendant, entassées dans des



Refuge pour SDF, à Paris.

logements précaires, souvent partagés à plusieurs ménages. Pendant ce temps, près de 10 000 familles ont été expulsées de leur logement. Près de 200 000 parents isolés vivent de l'aide publique. Plus de 70 000 familles ont déposé des dossiers de surendettement sur les seuls quatre premiers mois de cette année, et le nombre total de familles surendettées dépasse là encore largement le million.

Au total, il y aurait entre 3 et 4 millions de pauvres en France, dont au moins un million d'enfants. Un million d'adultes parmi ces millions de pauvres ne sont pas chômeurs mais ont un travail : ils exercent la plupart du temps des petits boulots précaires, saisonniers, à temps partiel. Mais une bonne partie de ces « salariés » ne gagne pas assez pour accéder à un logement.

• Affaire ELF :

« Des moyens qui heurtent la morale »

Alfred Sirven, un des tristes héros du scandale Elf, repasse en justice. Mais pas question pour lui de « cracher le morceau », dit-il ! Il ne veut surtout pas « nuire à son ancienne compagnie, créée par le général de Gaulle », déclare-t-il noblement.

Sirven reconnaît avoir détourné une partie des 300 millions d'euros qui se sont volatilisés lorsqu'il était directeur des affaires générales du groupe Elf. Il reconnaît aussi avoir « utilisé des moyens qui heurtent la morale ». Il ajoute, comme excuse ou comme explication, qu'il « y avait tout ce spectacle de sommes énormes qui partaient pour les présidents, les ministres, les parents, les maîtresses, et certainement pas pour le bien du peuple ». Et de préciser : « Je dois vous dire que j'ai versé des dizaines de millions en liquide pour le Congo, pour l'Angola. » Toute cette corruption dont il était le grand ordonnateur a, bien sûr, « affaibli ses capacités morales ». Voilà ce qui a fait tourner la tête à ce brave homme qui s'est servi dans la caisse pour mener grand train, s'offrant ainsi manoir, villa à Ibiza, diamants et autres meubles anciens à prix d'or et une retraite princière aux Philippines, avant de se faire arrêter. Mais, au fond, qu'a-t-il fait de

plus que tant d'autres ?

Au cœur d'un système mafieux de corruption généralisée d'hommes politiques et de chefs d'État, Alfred Sirven a seulement pris sa part du gâteau, comme Loïk Le Floch-Prigent et André Tarallo, respectivement PDG et « Monsieur Afrique » d'Elf. Quoi de mal à cela, laisse entendre Sirven, puisque tout le monde puisait dans « la caisse noire » de la compagnie pétrolière. C'est d'ailleurs le rôle d'une caisse noire : permettre à des corrupteurs de fabriquer des corrompus. Et quoi de plus normal si ceux-ci deviennent corrompus à leur tour !

Cette caisse noire était alimentée par les milliards de francs détournés de la vente du pétrole. Quand le groupe Elf, par exemple, chargeait deux pétroliers au Congo-Brazzaville, il en payait un seul à l'État congolais ; la cargaison de l'autre, également vendue sur le marché international, alimentait les fonds secrets destinés à la corruption. Pas de quoi fouetter un chat. Sirven n'était qu'un agent, bien placé, du marché international. Mais pendant, comme après son jugement, ce commerce – ou plutôt ce trafic – continue.

René CYRILLE

• Hypermarchés

La loi sur mesure de Sarkozy

Sarkozy, décidément, peaufine son image de défenseur du pouvoir d'achat des consommateurs. Après avoir négocié en juin, avec la grande distribution, une baisse des prix de... 2 %, il propose aujourd'hui une réforme qui permettrait une baisse importante, de 10 à... 50 % des prix dans les hypermarchés. Avec Sarkozy, on rase gratis et pour y parvenir il suffirait de supprimer le seul obstacle qui empêcherait les grandes surfaces de baisser leurs prix, la loi Galland.

Cette loi, votée en 1996 par le gouvernement de droite, se proposait de contrôler les pratiques des grandes surfaces qui bradaient certains produits pour vendre les autres au prix fort. Une vieille méthode qui profite aux grandes surfaces mais dont font les frais les petits commerçants qui ne peuvent baisser leurs prix, ainsi que tous

les fournisseurs des hypermarchés obligés de vendre à bas prix, s'ils veulent garder le marché. Pour éviter cela, la loi Galland a interdit aux grandes surfaces de revendre un produit à un prix inférieur au prix d'achat, fixant en quelque sorte un « prix minimum ».

Mais la grande distribution s'est très vite accommodée de

cette loi et, faute de pouvoir jouer à sa guise sur le prix de vente, elle a obligé les fournisseurs à lui consentir des remises de plus en plus importantes, par exemple en fonction du volume vendu ou encore d'avantages commerciaux comme la présentation en tête de rayon, la publicité sur les prospectus, etc. Depuis 1996, ces remises ont explosé et elles représentent aujourd'hui de 10 à 70 % du prix d'achat selon la marchandise et le fabricant. Sur ces sommes, l'hypermarché fait très largement son beurre et les bénéfices des hypermarchés n'ont pas cessé de grimper, Carrefour devenant numéro deux mondial et premier employeur privé

français avec 128 000 salariés, devant Casino et Auchan.

Aujourd'hui Sarkozy fait mine de découvrir l'importance de ce système de remises, en fait la cause essentielle de la hausse des prix et propose de permettre aux hypermarchés de répercuter ces remises sur le prix de vente, ce qui n'est pas autorisé par la loi Galland. C'est ce que Leclerc appelle mensongèrement « vendre à perte », puisque bien entendu il ne vendrait pas en dessous du prix d'achat réel.

Leclerc annonce une baisse de 4 à 5 % des prix, si la loi Galland est supprimée rapidement, ce qui ne représente de toute façon qu'une diminution minime par rapport aux remi-

ses consenties par les fabricants. Mais là où Leclerc ne ment plus, c'est quand il applaudit des deux mains le projet Sarkozy, qui lui permettra de mener comme avant 1996, une guerre des prix dont feront les frais ses concurrents peut-être, mais sûrement les petits commerçants comme les producteurs de fruits et légumes et les éleveurs.

Alors si Sarkozy dit vouloir faire prix net pour défendre notre pouvoir d'achat, il ne trompe personne et, en tout cas, il ne nous fera pas croire que Leclerc et les autres groupes de la distribution sont des philanthropes.

Cédric DUVAL

Les lobbies vinicoles poussent à la consommation

Un amendement concernant la loi Evin qui limite, entre autres, la publicité sur les alcools a été adopté par les députés lors de la discussion de la loi rurale.

Depuis des années, les producteurs, les négociants et leurs organisations font campagne pour supprimer cette limitation de la publicité vinicole. Et un certain nombre de députés, plus particulièrement ceux des régions productrices, se sont faits les relais de ces revendications, aussi bien parmi les élus de gauche que ceux de droite.

Ce vote est en totale contradiction avec l'intention affichée du gouvernement – qui invoque des raisons, justifiées, de protection de la santé – de diminuer de 20 % la consommation d'alcool dans le pays dans les cinq ans à venir, et où il déclare prioritaire la lutte contre le cancer et les risques liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Certes, la consommation de vin en France n'a cessé de se réduire ces dernières années. Les exportations régressent aussi. Mais les nouvelles dispositions inquiètent les professionnels de la santé, dont un représentant a déclaré : « À quoi bon continuer nos travaux, nos actions de prévention ? C'est perdu d'avance, vu nos moyens ».

On ne sait pas si le député UMP de Côte-d'Or, président par ailleurs des Hospices de Beaune, un des hauts lieux de la vente vinicole, a mesuré ses paroles en déclarant : « Vous savez, avec les ventes de charité de vin, on équipe les hôpitaux ». Mais c'est avec les ventes des produits alcoolisés, dont le vin, que ses confrères fournissent des malades aux hôpitaux.

Chaque année, la surcon-

sommation de vin fait des dizaines de milliers de morts. La France compterait deux millions d'alcooliques dépendants de l'alcool. L'alcoolisme n'est certes pas dû uniquement à la promotion publicitaire du vin. Mais si les modifications proposées à la loi Evin sont destinées, comme l'affirment eux-mêmes leurs promoteurs, à lutter contre la crise du secteur vinicole, c'est bien parce que ceux-ci espèrent ainsi augmenter la consommation du vin !

Que des petits viticulteurs se sentent menacés, c'est compréhensible. Et si on voulait vraiment réduire la consommation des boissons alcoolisées sans les léser, il faudrait prévoir une politique de reconversion, au lieu d'étendre la surface des vignobles, y compris de ceux de médiocre qualité.

Entre la santé publique et les intérêts des groupements vinicoles, les parlementaires qui veulent amender la loi Evin ont choisi. Ils ont choisi la défense

des lobbies viticoles tout en sachant que leur vote menaçait l'intérêt sanitaire de la collectivité. Le ministre de la Santé, accusé de n'avoir défendu la loi Evin que du bout des lèvres, a déclaré, après coup, face aux

protestations des organismes de lutte contre l'alcoolisme et des professionnels de la santé, qu'il ferait tout pour que les mesures en faveur de la publicité des vins ne passent pas.

Michel ROCCO



• Des médicaments recyclés

« Charité » mal ordonnée

Les pharmaciens sont censés récupérer les médicaments non utilisés pour éviter qu'ils soient jetés aux ordures sans précautions. Pour ce faire, ils ont créé une association, Cyclamed, contrôlée par l'État, qui a pour but de les recycler.

La plupart du temps ce recyclage est réduit à sa plus simple expression : les médicaments sont brûlés. Quelques pharmaciens peu scrupuleux ont cependant mis sur pied une forme de recyclage plus rentable... pour eux. Quand

les boîtes de médicaments étaient pleines et non périmées, ils les remettaient tout simplement en rayon, ce qui leur permettait de les revendre une deuxième fois. Des enquêtes sont en cours à l'encontre de ces pharmaciens malhonnêtes, plusieurs condamnations ont par ailleurs été prononcées.

Une petite partie des médicaments récupérés est envoyée dans les pays du Tiers Monde. Mais on envoie un peu n'importe quoi et n'importe comment. *Le Canard*

Enchaîné cite l'exemple de crèmes amincissantes ou de stimulants de l'appétit distribués dans des régions de sous-alimentation chronique...

La population des pays pauvres a besoin d'autre chose que de ces médicaments au rabais, récupérés dans les poubelles des pays riches. C'est entre autres à cette priorité-là que notre société, qui a les moyens techniques, les compétences suffisantes, devrait consacrer ses efforts.

R. P.

Le ministre de la Justice, juge et partie

Être contrôlé à 160 km/h sur autoroute, qui plus est en pleine semaine de la sécurité routière, cela peut aller loin. Et cela la fiche mal quand on apprend, car cela ne pouvait pas passer inaperçu, que dans ladite voiture circulait un certain Dominique Perben, Garde des Sceaux de son état, autrement dit le ministre de la Justice.

Interrogé par les gazettes, Perben a cherché à laisser planer un doute sur la réalité des faits, affirmant ne pas s'être rendu compte de l'excès de vitesse. Puis, sévère mais juste comme la Loi qu'il est censé incarner, il a réclamé des sanctions... contre son chauffeur ! « S'il doit se confirmer qu'il y a eu faute de mon chauffeur, a-t-il déclaré, il doit y avoir une sanction, comme pour tout un chacun ».

« Tout un chacun » se voit facturer 90 euros (et bien plus s'il attend pour payer) un dépassement de 5 kilomètres/heure de la vitesse autorisée. Mais, évidemment, « tout un chacun » ne roule pas en voiture de fonction et ne peut pas rejeter courageusement la faute sur son chauffeur. Moralité : la loi, qui est la même pour tous, fait que, dans le pire de cas, Perben n'aura qu'à changer de chauffeur...

P. L.

THE SPARK

• États-Unis

Contre Bush et Kerry !

Dans le numéro du bimensuel *The Spark* (L'Étincelle), les militants trotskystes américains qui l'animent prennent ainsi position sur la prochaine élection présidentielle américaine.

« Pourquoi les sondages ne prédisent-ils pas que Bush va perdre les élections de façon accablante ?

Pourquoi ne montrent-ils pas que les Républicains seront balayés du pouvoir pour la manière dont ils nous ont fait payer cette sale guerre sanglante en Irak, une guerre à laquelle s'oppose la majorité de la population ?

L'administration Bush a accordé des super-baisses d'impôts et des aides aux riches et aux grandes entreprises, au détriment de la population laborieuse.

Et Bush a imposé des lois encore plus répressives, comme l'inique Patriot Act, avec ses rafles, ses arrestations, et l'emprisonnement sans procès de mil-

liers de personnes.

La politique de Bush a pénalisé l'ensemble de la classe ouvrière et une partie de la classe moyenne, c'est-à-dire la grande majorité de la population.

Alors, pourquoi l'élection va-t-elle se jouer de façon si serrée ? Pourquoi les sondages ne montrent-ils pas une grande majorité de personnes avides de voter pour Kerry le 2 novembre ?

Parce que John Kerry et les Démocrates proposent, pour l'essentiel, de poursuivre la même politique que celle imposée par Bush. Kerry et les Démocrates peuvent critiquer la manière dont Bush nous a entraînés dans la guerre d'Irak. Mais Kerry promet ouvertement d'amplifier la guerre, d'envoyer plus de troupes et de bombes pour terroriser les populations irakienne et afghane.

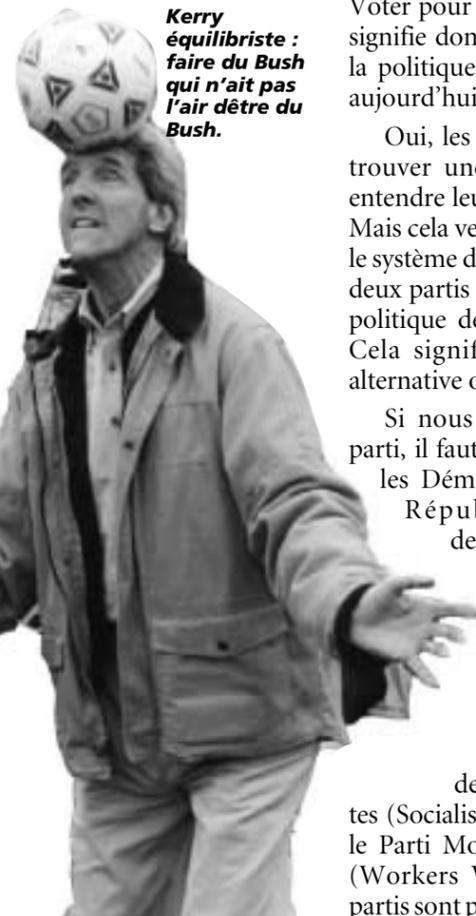
Kerry peut bien critiquer les baisses d'impôts de Bush pour les riches. Mais il ne propose pas d'arrêter d'ouvrir les caisses du gouvernement aux grandes entreprises, que les plus riches

possèdent et contrôlent. Au contraire, il promet de mettre en œuvre encore plus d'exonérations d'impôts pour ces entreprises, répétant ainsi les mensonges de Bush comme quoi les baisses d'impôts créent des emplois.

Kerry peut critiquer Bush pour la manière dont il utilise le Patriot Act, l'espionnage et les provocations du FBI et de la police contre ceux qui protestent contre la politique de Bush, mais Kerry ne propose pas d'abroger ces lois et de museler la police et le FBI.

Kerry et Bush défendent pour l'essentiel les mêmes objectifs. Et la majorité des travailleurs le savent. C'est pourquoi l'élection semble si serrée. La classe ouvrière n'a vraiment aucun choix.

Ignorant ces faits de la vie politique, les dirigeants des syndicats et d'autres organisations argumentent en disant que le plus important est de virer Bush.



Kerry équilibriste : faire du Bush qui n'ait pas l'air d'être du Bush.

Ils nous disent que ne pas soutenir les Démocrates, ce serait gâcher son vote.

Certainement pas. Voter pour l'un de ces deux candidats, c'est ça qui serait un gâchis. Voter pour l'un ou l'autre, cela signifie donner notre soutien à la politique qui nous opprime aujourd'hui.

Oui, les travailleurs doivent trouver une manière de faire entendre leur voix aujourd'hui. Mais cela veut dire rompre avec le système d'alternance entre les deux partis qui dominent la vie politique depuis si longtemps. Cela signifie construire une alternative ouvrière. (...)

Si nous souhaitons un tel parti, il faut arrêter de soutenir les Démocrates comme les Républicains. Nous devons cesser de leur donner nos voix.

Dans certains États, il y a des partis socialistes qui se présentent, par exemple, le Parti des Ouvriers socialistes (Socialist Workers Party) et le Parti Mondial des Ouvriers (Workers World Party). Ces partis sont peut-être petits, mais ils se placent dans le camp de la

• Irak

Des remous parmi les soldats américains

On avait déjà entendu parler des AWOL (absents sans autorisation), ces soldats permissionnaires américains revenant d'Irak qui s'abstenaient de se présenter à l'appel, à la fin de leur permission. Tout en leur donnant la chasse, les autorités niaient obstinément leur existence. Jusqu'au jour où l'un d'entre eux, ayant passé clandestinement la frontière canadienne, devint l'une des chevilles ouvrières du mouvement anti-guerre dans ce pays et contribua à faire connaître les conditions d'existence lamentables imposées aux troupes américaines et les pratiques parfois criminelles de la hiérarchie sur le terrain.

Le 13 octobre, ce sont ces conditions qui ont conduit à un refus d'obéissance collectif de la part d'un détachement de la 343^e compagnie du génie, constitué de 19 réservistes tous originaires du sud-est des États-Unis. Est-ce le premier événement de ce type depuis le début de la guerre ? On peut en douter. Mais c'est en tout cas la première fois que l'information a réussi à franchir le black-out imposé par les médias et les autorités militaires – pas grâce à celles-ci, mais parce que l'un des membres du détachement a réussi à contacter sa femme, qui a pu obtenir la publi-

cation de l'information par le journal où elle travaillait à Jackson (Mississippi).

Le détachement avait reçu l'ordre de livrer du fuel à la base américaine de Taji, au nord de Bagdad, en suivant une route où elle était certaine d'être la cible d'une embuscade. Or il n'y avait ni blindés légers ni hélicoptères disponibles (la protection normale d'une telle mission). Les camions-citernes étaient tellement usés qu'on craignait qu'ils tombent en panne en cours de route et le commandement de la base avait eu le culot d'avancer leur départ, pour être sûr que leurs camions échappent à la révision quotidienne des véhicules et à une immobilisation certaine. Les 19 soldats décidèrent alors de refuser ce qu'ils considéraient, à juste titre de toute évidence, comme une mission-suicide. Ce qui leur valut l'arrestation immédiate et la mise au secret.

Le mécontentement dans les rangs des troupes américaines n'est certes pas un secret. De nombreux vétérans de la première guerre du Golfe, celle de 1991, ont pris l'initiative de créer des associations pour exprimer leur opposition à la guerre, en donnant une tribune permettant aux soldats envoyés en Irak de

dénoncer les conditions de vie lâbas. Et quand à cela s'ajoute les copains qui tombent, sans savoir d'où viennent les balles, dans une guerre qui n'en finit pas, et dans laquelle la population qu'on était censé « libérer » se révèle être du côté de l'« ennemi », il y a de quoi semer la colère et la révolte dans les rangs des GI.

De tels sentiments, on en a déjà vu se développer dans l'armée américaine à l'époque de la guerre du Vietnam, et surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lorsque des dizaines de milliers de soldats américains manifestaient aux Philippines et que des régiments entiers de l'armée anglaise se mettaient en grève aux Indes et en Egypte, pour obtenir leur démobilisation. Si cette ignoble guerre se poursuit en Irak, peut-être verra-t-on renaître et s'exprimer de tels sentiments, à une échelle telle que les dirigeants américains en viennent à craindre pour la fiabilité de leur propre armée. En tout cas, c'est ce que l'on peut souhaiter, pour les soldats occidentaux qu'on envoie à la mort pour défendre les intérêts des trusts, bien sûr, mais aussi et surtout pour la population irakienne.

F. R.

• Israël-Palestine

Barnier cautionne

La visite que Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, a rendue en début de semaine à Sharon, le Premier ministre israélien, a coïncidé avec la fin de l'offensive « Jours de pénitence » que l'armée a infligée depuis le 28 septembre à la population palestinienne dans le nord de la bande de Gaza.

La visite du ministre français des Affaires étrangères était destinée apparemment à relancer les relations diplomatiques entre la France et Israël. Celles-ci étaient plutôt froides, après le refus des autorités israéliennes, en juin dernier, de recevoir Barnier qui s'était d'abord rendu à Ramallah auprès de Yasser Arafat. Les

déclarations de Sharon, en juillet, appelant les Juifs de France à émigrer massivement en Israël pour fuir une situation qu'il qualifiait de « d'antisémitisme déchaîné », avaient entraîné une demande d'explications de la part des autorités françaises.

Chirac et Barnier ont donc probablement voulu faire passer le message que, même si l'attitude du gouvernement français est considérée par la droite israélienne comme trop favorable aux Palestiniens, ce dernier soutient la politique de Sharon qui s'abrite derrière le prétendu « plan de retrait de la bande de Gaza », un « plan



classe ouvrière. Nous pouvons leur donner notre voix, pour montrer que nous voulons un parti représentant les ouvriers. Dans d'autres États, nous n'aurons pas ce choix. Mais nous pouvons toujours appuyer sur une machine à voter sans mettre aucun nom.

Mais, de toute façon, ne perdons pas notre vote en le donnant à des partis qui l'utiliseront ensuite contre nous ! »

Rappelons qu'étant donné le mode de scrutin aux États-Unis il est très difficile pour des partis minoritaires d'être présents à l'échelle nationale dans l'élection présidentielle. Pour être candidat, il faut pouvoir fournir des signatures dans chacun des États. À titre d'exemple, le Socialist Workers Party sera présent dans quatorze des cinquante et un États. L'autre parti d'extrême gauche mentionné dans l'article ci-dessus, qui avait rompu avec le SWP dans les années cinquante sur des positions maoïstes, est présent lui aussi dans un nombre réduit d'États.

Sharon

courageux », selon Barnier.

Sharon, en montrant quelques signes « d'apaisement », cherche à renouer également sur le plan diplomatique avec l'Europe politique, que voulait aussi représenter Barnier, et ce, dans une situation où son seul soutien – inconditionnel ? – demeure les États-Unis.

Le gouvernement français, pas gêné, est donc prêt à se dire satisfait de l'application du projet de retrait de Sharon, alors que, pour le moment, le « retrait » hypothétique sert surtout de justification à de nouvelles offensives meurtrières contre les Palestiniens. Par ailleurs, même en cas de retrait effectif de Gaza, l'objectif du gouvernement israélien demeure le renforcement de la colonisation en Cisjordanie, et cela le gouvernement français le sait fort bien, qui apporte sa caution à Sharon pour peu que celui-ci le demande.

Cela montre le peu de valeur à accorder à toutes leurs déclarations sur la recherche par la France de la paix au Proche-Orient. Il faudrait bien autre chose que ces mascarades diplomatiques pour que le sort des populations palestinienne et israélienne s'en trouve changé.

Viviane LAFONT

• Allemagne

La réponse des travailleurs d'Opel aux licenciements

Le site Opel de Bochum, entre Dortmund et Essen (Ruhr), compte près de 10 000 travailleurs répartis sur trois usines. Lorsque jeudi dernier, 14 octobre, la direction de General Motors annonça son intention de supprimer plus de 4 000 emplois rien que sur ce site, cela fit l'effet d'une bombe. Fait rare en Allemagne, les ouvriers cessèrent immédiatement le travail, prenant de court les syndicats et ignorant les nombreux verrous légaux visant à empêcher le déclenchement d'une telle grève « sauvage ». Depuis maintenant six jours, la production est complètement arrêtée.

Il y a vingt ans, ils étaient encore plus de 20 000 à travailler chez Opel Bochum, plus du double de ce qu'ils sont aujourd'hui. Pour prétendument « sauver l'emploi », les travailleurs ont dû accepter depuis des années des réductions de salaires et des charges de travail accrues. Ces derniers mois, chacun sentait que General Motors préparait encore un mauvais coup. Mais que 4 000

emplois puissent être supprimés, personne n'imaginait une chose pareille. En comptant les emplois induits et surtout les 30 000 salariés des sous-traitants des environs, c'est en réalité presque dix fois plus d'emplois menacés, dans une région déjà très touchée par le chômage. Les ouvriers ont pris le coup de colère. Ils réclament : ni licenciement ni reclassement, aucune fermeture d'usine, un engagement ferme de la direction de continuer la production après 2009, donc avec de nouveaux modèles.

Pour la première fois depuis vingt ans, ils ont occupé l'usine, y compris le week-end, bloquant tous les accès. La direction a multiplié les tentatives d'intimidation. Dans la nuit de dimanche à lundi, elle a fait venir 40 gros bras de la surveillance du site de Rüsselsheim. Postés en groupes aux entrées en compagnie de nombreux contremaîtres et cadres, ils ont « accueilli » l'équipe du matin. Pour rejoindre ses camarades grévistes, chaque arrivant devait traverser leur groupe, prendre une fiche lui enjoignant de reprendre le travail. Ceux de l'intérieur, après une nuit à

occuper l'usine, ont réagi : ils ont également formé une haie, derrière les grilles, symétrique à celle de la direction. Au bout, une énorme poubelle portant l'inscription : « *Papiers brouillon uniquement* ». Ceux du matin, au bout de leur traversée, y jetaient démonstrativement les fiches de la direction, sous les applaudissements de tous les autres... Et ils n'ont pas repris le travail.

Les grévistes rencontrent aussi beaucoup de solidarité. De jour comme de nuit, des inconnus passent avec des thermos de café et de la nourriture, ou pour proposer un coup de main. À la porte, un retraité leur a remis une enveloppe, dans laquelle ils ont trouvé 500 euros. Des militants d'autres entreprises, des écoles, organisent des collectes. Une brève prise de parole a lieu toutes les heures aux entrées principales, sur des estrades improvisées. Jusqu'à présent, chacun peut s'exprimer. Des employés d'autres entreprises viennent témoigner ou dire leur solidarité. Les suppressions d'emplois ont touché tant de monde, sans déclencher de véritable réaction... On entend à nouveau, fréquemment, un

vieux dicton qui avait été oublié : « *Celui qui lutte peut perdre. Mais qui ne lutte pas a déjà perdu !* »

La grande crainte est de voir des syndicalistes signer un compromis pourri avec le patron pour faire reprendre le travail. Le secrétaire du CE est connu pour ses relations avec la direction, au point que des employés ont un jour fait signer une pétition contre lui ! Surtout, chacun a en tête le sort des employés de la chaîne de magasins Karstadt, à qui justement cela vient d'arriver, avec 5 500 suppressions d'emplois à la clé. À Bochum, les délégués élus au CE négocient seuls avec la direction, sans vraiment rendre compte aux travailleurs. Ils semblent décidés à tout faire pour mettre fin au mouvement. Alors qu'habituellement les « caisses de grève » servent à maintenir au moins une partie du salaire, ici le syndicat ne propose même pas de prendre sur ces caisses pour le ravitaillement des piquets. Les choses deviennent claires : pour gagner, les travailleurs ne devront compter que sur eux-mêmes.

Correspondant local

• Italie

Le chantage permanent des dirigeants de FIAT

Au début octobre, on apprenait que le groupe Fiat venait de décider la mise au chômage, pour deux ans, de 405 travailleurs du secteur mécanique de son usine de Turin.

En quelques années, l'énorme usine Fiat de Turin-Mirafiori a perdu des milliers de travailleurs. Le secteur de mécanique a été « externalisé », ses ouvriers devenant employés non plus de Fiat mais de Powertrain, une filiale commune de Fiat et de General Motors créée dans le cadre de l'association du producteur italien avec la firme américaine. Puis les travailleurs de Powertrain ont été de plus en plus souvent mis au chômage. Finalement, la décision de transférer en Argentine la production du moteur « Torque » a débouché sur la mise au chômage de ces 405 travailleurs supplémentaires.

Ceux-ci sont en « cassa integrazione », c'est-à-dire qu'ils touchent une indemnisation mensuelle allant de 600 à un maximum de moins de 800 euros. Mais parallèlement la direction engageait la procédure pour les mettre en « mobilité », c'est-à-dire en fait pour les licencier définitivement.

Au total, le secteur de mécanique devenu « Powertrain » est ainsi passé en quatre ans de 4 000 travailleurs à environ 1 800, dont au moins 600 sont actuellement en « cassa integrazione ». Sur l'ensemble de l'usine de Mirafiori, en trois ans, 7 300 travailleurs ont été licenciés et 6 500 sont partis volontairement. Au total, y compris les bureaux, Mirafiori n'emploie aujourd'hui guère plus de 10 000 personnes, subissant elles-mêmes souvent des périodes de chômage, contre

plusieurs dizaines de milliers il y a quelques années.

Alors que les travailleurs craignent de plus en plus une fermeture totale, la direction de Fiat répond ineffablement qu'il n'en est pas question. Et, tout en faisant partir les productions de Mirafiori les unes après les autres, elle déclare que les ouvriers de Turin doivent aligner leurs « coûts » sur ceux du sud de l'Italie, voire sur ceux de Pologne ou de Hongrie, et accepter une flexibilité accrue.

Malheureusement, les principales organisations syndicales, CGIL-CISL-UIL, ne lui répondent qu'en l'implorant d'accorder la fabrication, à Mirafiori, d'un nouveau moteur, d'une nouvelle boîte de vitesse, et d'« au moins une nouvelle voiture », et en demandant l'aide des pouvoirs publics au développement

de la technologie Fiat. Et de s'inquiéter de « *l'économie turinoise* », au lieu d'exiger, en premier lieu, que la Fiat-Powertrain garantisse aux travailleurs au chômage le maintien intégral de leur salaire.

Pourtant, les travailleurs de Fiat ont montré leur combativité ces derniers mois, notamment dans les usines du Sud, et cela aurait pu être le point de départ d'une lutte commune pour imposer des conditions égales et des garanties de salaire et d'emploi, du sud au nord de la péninsule. Face à des patrons qui pratiquent un chantage permanent pour imposer des reculs successifs, c'est une lutte d'ensemble qui pourrait permettre aux travailleurs, au contraire, d'imposer leurs conditions.

André FRY

• Cité de La Paillade (Montpellier)

les locataires manifestent

Il a fallu que les habitants de la tour Catalogne à La Paillade à Montpellier se réunissent et préparent une manifestation pour que ACM (Aménagement et Construction de Montpellier), l'organisme HLM gestionnaire, envoie précipitamment des ouvriers pour repeindre le hall d'entrée et l'ascenseur.

Les locataires en ont assez et ont décidé de faire parler d'eux. Ils ont organisé une conférence de presse le 1^{er} octobre et une matinée « portes ouvertes ». À une cinquantaine, ils ont fait visiter leurs appartements. Des articles des journalistes choqués de ce qu'ils avaient vu sont parus dans *le Midi libre* et dans *l'Hérault du jour*. Et ils ont manifesté samedi 9 octobre, et montré leurs logements à FR3. Enfin gênée, la société ACM s'est décidée à faire effectuer quelques travaux, du reste très limités : accrochage des fils électriques hors de la portée des enfants dans le hall, et peinture des ascenseurs : au milieu de la nuit, à minuit et demi, des habitants ont rencontré les peintres dans l'ascenseur, la veille de la manifestation du samedi 9 octobre.

Mais pour remédier à l'état de dégradation de la tour il faudra plus qu'un coup de peinture. Plusieurs accidents, conséquence directe du manque total d'entretien, ont déjà eu lieu. Il y a même eu mort d'homme lors d'une explosion due au gaz. L'an dernier, un incendie s'est déclaré au deuxième étage,



Une vue de l'installation électrique...

sans doute à cause d'un court-circuit, causant l'intoxication de plusieurs personnes. Depuis, strictement rien n'a été fait et la dégradation gagne de plus en plus.

Dans cette grande tour de 16 étages, sur les deux ascenseurs d'origine, le premier a été condamné, et le second fonctionne... quand il ne tombe pas en panne, ce qui est fréquent. C'est un véritable enfer d'avoir à monter tous ces étages à pied. La machinerie n'est pas fermée à clef, c'est une chaîne autour d'un clou qui empêche la porte d'accès au local de battre à tous les vents. Il est arrivé que les portes de l'ascenseur restent ouvertes sur le vide, les locataires ont dû les refermer eux-mêmes car le dépanneur ne venait pas. C'est un véritable danger permanent.

Le reste est de la même veine. Les tuyauteries fuient, les infiltrations diffusent une humidité permanente, non seulement à cause des plomberies défectueuses, mais aussi

à travers les façades. Les fenêtres sont cassées, les protections des portes-fenêtres fragiles. Les fils électriques et téléphoniques pendent des plafonds des parties communes. Ni le hall d'entrée, ni la plupart des escaliers ne sont éclairés. Les désinfections ne sont pas faites et les cafards se multiplient. Il n'y a plus de gardien.

La société de HLM, ACM, a succédé en janvier dernier à la CIGER, société privée, qui, si elle n'a assuré aucun entretien pendant des années, n'en a pas moins empoché les loyers (370 euros pour un F2) de la centaine de familles qui y demeurent. Les gestionnaires d'ACM ne veulent pas, eux non plus, faire de dépenses car cette tour est vouée à la démolition. Lorsqu'un locataire s'en va, son appartement est muré, et bien souvent squatté.

Mais les locataires ont décidé de se réunir et de réagir. Les premiers résultats obtenus, quoique limités, les ont encouragés.

Correspondant LO

• Chartres – (Eure-et-Loir)

Logement social : dehors les pauvres !

Fin septembre, le maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges (UMP), a présenté son plan de « renouvellement urbain » concernant Beaulieu, une cité populaire de la périphérie de la ville. Ce quartier est composé essentiellement de logements sociaux, construits entre 1959 et 1963 sur ce qui était encore des champs. Lorsqu'il a été construit, il représentait, pour beaucoup de familles, un progrès. Mais la situation s'est dégradée parce que rien de vraiment sérieux n'a été fait pour assurer un entretien correct. Résultat, tout est à refaire : peintures, portes et fenêtres, électricité, sanitaires, etc. Et aujourd'hui Beaulieu est considéré comme un quartier à « problèmes », tout simplement parce que le chômage et la misère se sont développés, et toutes les difficultés qui vont avec.

C'est en prenant prétexte de cette situation que le maire a concocté un projet de transformation du quartier pour « l'horizon 2030 ». Il consiste à démolir progressivement une partie des logements – les barres entre autres – pour ouvrir de nouveaux axes, reconstruire des petits immeubles et des maisons individuelles. Ce projet n'a pas du tout été élaboré avec les habitants du quartier... qui sont tout de même les premiers concernés. La mairie a pris, depuis plus d'un an, l'avis d'architectes, d'urbanistes, de sociologues (qui n'ont pas travaillé gratuitement !) et n'a organisé une « réunion d'information » qu'une fois que tout était ficelé. Les habitants ont ainsi découvert que la mairie avait programmé la disparition d'une école, de la piscine, ou

encore de petits pavillons individuels qui bordent le quartier.

En fait, derrière les belles maquettes et les discours sur la « mixité sociale », l'objectif de la municipalité est de diminuer la part du logement social sur la ville. Le maire a d'ailleurs annoncé la couleur lors d'un récent conseil municipal : la loi oblige les villes à un quota de 20 % de logements sociaux. Or Chartres en compte près de 35 %. Il peut donc en diminuer le nombre sans problème ! Car la ville ne serait pas assez « attractive » pour les cadres supérieurs et les classes moyennes. Une partie des nouveaux immeubles sera en location – mais à quel prix ? – et le reste en accession à la propriété. Qui pourra y accéder ? Certainement pas les ex-salariés de l'usine Snappon toute proche, licenciés en août dernier, dont une partie habitent le quartier. Avec cette rénovation, le maire économisera sur le « social » comme il l'a déjà fait en supprimant des subventions à toute une série d'associations de quartier. Et il poussera les plus pauvres à se loger ailleurs. Où ? Il s'en moque.

Les habitants du quartier sont conscients qu'il s'agit d'une exclusion de plus, d'autant plus scandaleuse que des centaines de demandes de logement social ne sont pas satisfaites. Il faut obliger le maire à revoir sa copie. Les 5 000 habitants de Beaulieu sont une force suffisante pour contraindre la municipalité à respecter les souhaits de la population.

Correspondant local

• Saint-Denis

Dix familles jetées à la rue

Mercredi 13 octobre, à deux semaines environ de la trêve hivernale, dix familles ont été expulsées de la cité de Saint-Rémy, à Saint-Denis. Ces familles, qui ne trouvaient pas à se loger, occupaient ces appartements illégalement depuis parfois plus de trois ans, en échange de quoi, certaines d'entre elles versaient une indemnité d'occupation allant de 150 à 412 euros au bailleur privé l'OGIF.

Ce bailleur n'a pas annoncé aux familles leur expulsion, et

s'est appuyé sur un jugement prononcé en 2000 pour faire appel à la police. Jusque-là, sans aucun état d'âme, il avait encaissé l'argent des familles sans officialiser leur occupation par un bail. C'est donc prises au dépourvu que les familles se sont retrouvées à la rue. Parmi elles, certains occupants, absents au moment de l'intervention de la police, avaient leurs meubles et leurs affaires dans leur logement qui a été muré.

Les familles ont campé près

de la mairie, qui n'avait d'ailleurs pas, elle non plus, été alertée par la préfecture de cette expulsion. Heureusement, la solidarité a joué presque immédiatement. Les animateurs des centres de loisirs sont venus chercher les seize enfants, jetés à la rue, pour les héberger. L'un d'entre eux a dû être hospitalisé deux jours parce qu'il avait pris froid.

Les familles aidées par les associations et des représentants des partis politiques ont décidé d'occuper dimanche 17

octobre la Basilique à Saint-Denis. Il a fallu cela pour que la sous-préfète se déplace : elle a promis de reloger les familles pendant une nuit à l'hôtel, feignant d'apprendre que des enfants étaient laissés à la rue. Elle découvrait aussi le fait que les familles payaient des indemnités d'occupation à ce bailleur. La sous-préfète promettait alors de revoir le dossier. C'est d'autant plus justifié quand on sait que ce bailleur, l'OGIF, a pour administrateur GIAT industries, le producteur

d'armes qui – on le voit – n'hésite pas à diversifier ses activités. La cité Saint-Rémy est l'une des cités les plus délabrées de Saint-Denis, depuis des années ce bailleur encaisse les loyers sans jamais rénover les habitations. L'OGIF ne peut justifier des difficultés financières pour expliquer son attitude. Et en l'état, la seule solution pour les expulsés est le relogement immédiat des familles dans leurs appartements.

Correspondant LO

• Crédit Lyonnais – Crédit Agricole

Les profits contre l'emploi

L'annonce des résultats du premier semestre 2004 a été l'occasion pour les dirigeants du Crédit Agricole de se féliciter du rachat du Crédit Lyonnais. Les bénéficiaires du nouvel ensemble sont en augmentation de 46,5 % par rapport à la même période pour 2003, à hauteur d'un milliard de bénéfices.

Qui dit bénéfices records pour les banquiers dit menace accrue pour les emplois. Ainsi le rapprochement qui ne porte pas sur les réseaux d'agences se soldera au total par 4 600 suppressions de postes. En France, sur les 17 500 salariés touchés par le rapprochement, ce sont 16 % des effectifs qui doivent disparaître. À cela s'ajoutent désormais les 2 400 suppressions décidées en juillet dans le cadre du plan triennal du Crédit Lyonnais. Du côté du réseau Crédit Agricole, ce sont les fusions de caisses régionales (leur nombre est passé de 52 à 41 en cinq ans) qui entraînent des baisses d'effectif.

Les directions suppriment des postes

Pour parvenir à supprimer des postes, les directions incitent à des départs dans le cadre d'un accord dit « emploi » signé

par trois syndicats : mobilités externes et départs en préretraite, c'est-à-dire tout ce qui concourt à la baisse des effectifs. Quant à la mobilité interne, cela veut dire se reconverter. Plus le temps passe plus l'inquiétude grandit chez tous ceux qui n'ont pas trouvé de nouveau poste par leurs démarches ou à qui la direction n'en a pas proposé.

Depuis le 1^{er} mai, Calyon a été créé en regroupant la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais et le Crédit Agricole Indosuez (CAI). La direction veut y supprimer 1 400 des 5 400 postes, soit près de 26 % des effectifs. Comme dans les autres entités, elle propose un soi-disant plan de sauvegarde de l'emploi dans lequel elle a ajouté un plan de préretraite maison. Le personnel de plus de 56 ans peut partir avec une rente viagère de 70 % de son salaire jusqu'au moment où il pourra prétendre à sa retraite à taux plein. Cela peut durer jusqu'à sept ans.

Tous les salariés n'avaient pas le même contrat de travail. Dans l'activité de Crédit-Bail, qui regroupe sept entités, un statut commun doit être mis au point car les salariés pouvaient dépendre de la convention col-

lective ASF (Association des Sociétés Financières), AFB (Association Française des Banques) ou Crédit Agricole SA, voire de celle des services automobiles, pour une filiale

Dans les fonctions centrales (ressources humaines, finances, services juridiques, études économiques, etc.), les salariés du Crédit Lyonnais, qui dans un premier temps avaient travaillé pour le Crédit Agricole, ont maintenant intégré CASA (Crédit Agricole SA, organisme centralisateur du Crédit Agricole et de toutes ses filiales) et vont être sous le régime de la nouvelle convention collective propre à cette entité, qui vient d'être refaite et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005 pour les cinq mille salariés qui la composent.

Les déménagements

Toutes ces fusions entraînent des déménagements qui se succèdent. À Calyon nous sommes regroupés dans deux grands immeubles à Courbevoie – l'opération devrait être terminée courant novembre – et dans un immeuble à Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans la même période, deux cents salariés qui travaillaient dans les fonctions centrales se retrouvent dans les immeubles du

Crédit Agricole qui bordent la gare Montparnasse. Les filiales, elles aussi, fusionnent, dans l'assurance-vie, la gestion d'actifs, le crédit à la consommation. C'est ainsi que pour le Crédit Bail, les 400 salariés ont été regroupés dans un immeuble en bord de Seine, à Issy-les-Moulineaux.

Les 200 salariés du secteur de l'ex-BFI du Crédit Lyonnais situé à Bercy devaient rejoindre leurs homologues situés à Saint-Quentin-en-Yvelines, au premier semestre 2005. Cela entraîne des temps de transport supérieurs à trois heures par jour pour une partie d'entre eux qui habitent à l'opposé en région parisienne. Après plusieurs assemblées de février à avril, ponctuées de débrayages, ces salariés ont obtenu de ne pas être obligés d'y aller. Ils sont en attente d'un poste.

Pour nombre d'entre nous, tous ces déménagements vont se traduire par un allongement du temps de transport. La direction se contente d'une prime ponctuelle pour ceux qui ont plus de deux heures de transport et un quart d'heure d'allongement minimum. À l'époque où l'informatique permet de transmettre à distance et rapidement toutes sortes

d'informations, la direction aggrave nos conditions de transport en regroupant, alors qu'il serait techniquement facile d'avoir plusieurs lieux d'implantation qui diminueraient le temps perdu dans les transports.

L'union fait notre force

Le rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais n'exclut donc pas l'éclatement du personnel en de multiples sociétés. Dans ce grand chambardement, il faut éviter l'isolement et il est important pour les employés de garder les contacts de service à service, d'entreprise à entreprise, pour continuer à échanger et à faire jouer les solidarités.

Pour l'instant, c'est l'union des profits que les banquiers réalisent en nous réunissant dans un même groupe. Mais les dizaines de milliers de salariés regroupés dans le groupe Crédit Agricole représentent un ensemble qui n'en sera que plus fort quand nous serons en mesure de réagir collectivement.

Correspondant LO

• Magasin Carrefour-Le Merlan – Marseille

Procédure expéditive contre un syndicaliste

Mohammed Bedehouche, délégué syndical CGT au magasin Carrefour-Le Merlan à Marseille, est en prison depuis le 13 octobre pour avoir enquêté sur un licenciement contestable. Les salariés du magasin essaient d'obtenir sa libération.

La direction du magasin, pour licencier un jeune employé, l'a accusé du vol d'une boîte de surgelés, se basant sur le témoignage d'un vigile qui dans un premier temps l'avait disculpé, pour l'accuser ensuite.

Mohammed Bedehouche, militant syndical du magasin, soupçonnait la direction d'avoir menacé le vigile de licenciement pour obtenir ce témoignage contre le jeune. Accompagné du père du jeune il a abordé le vigile sur le parking du magasin et lui a dit : « Dis la vérité, dis la vérité ». C'est ce qui a été qualifié par la direction de « tentative d'intimidation ».

Le vigile, accompagné de cadres du magasin, a porté

plainte contre le délégué et la direction s'est portée partie civile.

Convoqués lundi 11 octobre au commissariat central, le père du jeune et Mohammed Bedehouche étaient d'urgence placés en garde à vue, passaient le lendemain en comparution immédiate et étaient dans la foulée condamnés pour « subornation de témoin », le syndicaliste à six mois de prison dont quinze jours ferme, le père à six mois dont un ferme et chacun d'eux à verser 2 000 euros. Ils étaient, « sous mandat de dépôt à la barre », aussitôt incarcérés à la prison des Baumettes, comme de dangereux criminels, alors que le syndicaliste avait simplement voulu faire son travail de délégué en enquêtant sur une procédure de licenciement discutable !

La réaction des salariés face à ce jugement scandaleux a été immédiate : le jeudi 14 octobre les salariés de Carrefour-Le Merlan étaient en grève à 80 %, à l'appel des syndicats CGT, FO, CFDT et CFTC. Depuis, une partie d'entre eux, aidés par des militants de la CGT, blo-

quent l'approvisionnement du magasin.

Quant à la justice, elle a manifestement considéré qu'il y avait extrême urgence à protéger les magasins Carrefour contre le délégué syndical et le père du jeune homme.

Lundi 18 octobre, 200 à 300 personnes, de nombreux employés du magasin, des mili-

tants syndicaux et politiques, manifestaient devant le Palais de Justice de Marseille pour interpellé Dominique Perben, Garde des Sceaux, qui était venu présenter son plan de « sécurisation des palais de Justice ». Celui-ci refusait de recevoir une délégation car, disait-il, « le Garde des Sceaux n'a pas à intervenir dans une affaire en cours ».

Correspondant local

Au sommaire de Lutte de Classe N° 83



(septembre-octobre 2004)

France

Le référendum sur la Constitution européenne, faux débats et enjeux véritables.

Haïti

Entre catastrophe naturelle, misère sociale et agissements des bandes armées. Cyclone Jeanne : phénomène naturel, mais catastrophe annoncée. L'État de décomposition.

Allemagne

Après six années de gouvernement social-démocrate,

un bilan désastreux pour les travailleurs.

Russie

Abcès tchétchène et maladies chroniques de l'État russe.

États-Unis

Un peu de lumière sur l'« armée de l'ombre ».

Tribune de la minorité :

Poutine, l'homme des nouvelles ambitions de la bourgeoisie russe.

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Arc International (ex-Verrerie Cristallerie d'Arques)

Casse de l'emploi pour les profits de la famille Durand

Le mardi 12 octobre, la direction annonce au comité d'entreprise la suppression de 2 659 emplois... le quart de l'effectif de l'usine !

Arc International est le principal employeur privé du Pas-de-Calais. Les salariés habitent dans un rayon de 40 km autour de Saint-Omer. Dans la région du Nord-Pas-de-Calais, depuis longtemps touchée par des plans de milliers de licenciements et de fermetures d'entreprises, cette annonce a été un choc et a suscité une vive émotion dans toute la population.

L'entreprise, qui se dit aujourd'hui leader mondial des « arts de la table », est née à Arques en 1825. Elle a connu son essor entre les deux guerres mondiales et c'est la famille Durand qui la contrôle et la dirige depuis des dizaines d'années.

Depuis les années 1970, l'entreprise s'est fortement développée avec des marques comme Arcopal, Arcoroc et le cristal d'Arques et l'effectif a atteint près de 12 000 salariés dans les années 1990. La politique sociale de Durand, très paternaliste, a consisté notamment à embaucher des familles entières venant des campagnes, faisant tout pour empêcher la mise en place de syndicats.

En 2000, la signature de l'accord ARTT n'a pas été bien vécue par les salariés, car si la cinquième équipe a été mise place, il n'y a eu aucune embauche, les CDD ont été licenciés, plus de 1 100 personnes sont parties en préretraite sans contrepartie. Les salaires sont bloqués depuis 2000 et les primes fondent comme neige au soleil.

Pendant que la direction réduit les effectifs et les salaires du personnel d'Arques, elle engage un vaste plan de rachat de sociétés dans le monde entier, dans le commerce de gros, et implante une nouvelle usine en Chine, avec plus de 800 salariés.

La famille Durand, qui fait partie des grandes fortunes de France, investit donc beaucoup d'argent sans même devoir s'endetter. Pendant des décennies, l'entreprise a rapporté des profits fabuleux. Aujourd'hui, alors qu'elle

investit partout dans le monde, la direction annonce une perte comptable en 2003 de 33 millions d'euros. De l'argent, il y en a quand même beaucoup puisque la trésorerie s'élève à plus de 350 millions d'euros et les fonds propres représentent environ un milliard d'euros. Et, cerise sur le gâteau, la famille Durand a pompé plusieurs dizaines de millions d'euros de dividendes ces trois dernières années.

Pourtant, c'est en invoquant ces 33 millions de perte, la concurrence internationale et la parité des monnaies que la direction justifie son plan destructeur de 2 659 suppressions d'emplois.

Elle a organisé un battage médiatique pour expliquer que ces suppressions d'emplois massives étaient un moindre mal, qu'il n'y aurait pas de licenciements secs puisque 1 700 départs en préretraite sont prévus et 1 000 salariés seraient mutés dans des filiales ! Certains responsables syndicaux se sont même alignés sur le discours patronal et ont poussé dans un premier temps un « ouf » de soulagement. Mais, dans les ateliers et les bureaux, l'inquiétude est grande. Si les anciens sont prêts à partir, dans quelles conditions cela va-t-il se faire ?

Et puis, les 1 700 départs éventuels en préretraite, c'est surtout 1 700 chômeurs de plus dans la région qui n'auront pas d'emploi. Quant aux mille salariés soi-disant reclassés, ils ne savent pas ce qu'ils vont devenir. La direction met en place une externalisation de plusieurs services qui concerne plusieurs centaines de salariés. Cela pourrait être une manière de sous-traiter des licenciements !

Alors, si les travailleurs ont reçu un grand coup de massue sur la tête, le mécontentement est bien présent. Mais pour le moment, ils sont sans perspective. Même si, face à de nombreuses critiques, la CGT a durci le ton, pour le moment rien n'est envisagé pour protester dans l'usine ou dans la rue contre les Durand, fauteurs de chômage et de bas salaires.

Correspondant local

• La Poste

Précarité systématique

Le tribunal des prud'hommes de Châteauroux a condamné la direction de La Poste à 60 000 euros d'amende pour avoir imposé, en sept ans, 345 contrats à durée déterminée à une même employée, tour à tour guichetière, femme de ménage, remplaçante de chef de bureau ou factrice, dans des bureaux différents, et jusqu'à 50 kilomètres de son domicile.

Pour sa défense, La Poste explique que « ce sont des CDD parfois d'une journée, d'une matinée, voire de quelques heures, en fonction du travail, de la nécessité de faire face aux absences imprévues, des saisons. Et ce afin d'assurer notre mission de service public ». Si La Poste prétend encore à l'occasion remplir une mission de service public, elle avoue ainsi utiliser systématiquement des emplois les plus précaires possibles.

Ce recours choquant à des

CDD à répétition n'est pas exceptionnel, il tend à devenir la règle. La Poste avait déjà été condamnée à 15 000 euros d'amende en avril dernier, dans les Côtes-d'Armor, et deux condamnations avaient été prononcées dans l'Indre, en 2002. Selon le syndicat CGT, La Poste signe pour ce seul département environ 12 000 contrats CDD chaque année avec un millier de personnes ; sur l'ensemble du pays, elle emploie, selon la CGT, 30 000 personnes en CDD (la direction en reconnaît 17 000). La Poste prétend qu'elle n'a pas le choix car, voyez-vous, elle doit faire face à des pics d'activité saisonniers pendant les vacances d'été, lors des fêtes et pour répondre au père Noël... Bref, c'est la précarité de l'emploi en permanence.

Pour se dédouaner, le président de La Poste annonce qu'il est en train de faire baisser la proportion de CDD et que, l'an dernier, plus de deux embauches sur trois résultaient de la transformation de CDD en

CDI. Cela prouve seulement qu'il y a eu très peu d'embauches, et le dirigeant de La Poste passe sous silence les nouvelles formes d'emplois précaires et sous-payés qui se développent, comme l'intérim et l'apprentissage. Quant au travail en CDI lui-même, les salaires d'embauche, proches du smic, sont encore inférieurs à ceux des « fonctionnaires », pourtant bien modestes, et l'écart se creuse avec l'ancienneté. Ainsi, La Poste réalise chaque année une économie plus importante sur la masse salariale car le nombre de « contractuels » augmente et celui des « fonctionnaires » diminue au fil des départs en retraite. L'économie est d'autant plus considérable que les embauches en CDD ou en CDI sont loin de compenser les départs : un sur deux n'est pas remplacé, ce qui a conduit, selon les chiffres de La Poste, à la suppression de 3 754 emplois en 2003 et à une aggravation des conditions de travail pour tous.

Jean SANDAY

— Les patrons immunisés contre une hausse des tarifs postaux ? —

Alors que le prix du timbre était déjà passé de 0,46 à 0,50 euro en juin 2003, le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, a demandé au gouvernement de bien vouloir décréter une nouvelle hausse à 0,55 euro pour février prochain, soit une augmentation de 19,56 % en à peine deux ans.

Il est vrai qu'un service public qui fonctionnerait correctement nécessiterait davantage de moyens financiers pour payer correctement du personnel, avec des emplois stables et en nombre suffisant pour éviter les queues aux guichets et les retards du courrier, pour assurer réellement un service dans les campagnes au lieu de s'en décharger sur les finances des petites communes. Mais La Poste ne vise nullement à améliorer le service pour les usagers, à l'exception de ceux qu'elle considère comme des clients au profil intéressant, c'est-à-dire les patrons. Pour eux, elle peut prévoir un service sur mesure (La Poste peut venir chercher leur courrier à domicile), au moindre coût.

Et en effet, si le président de La Poste souhaite une augmen-

tation pour l'usager, il exclut « toute mesure similaire pour le courrier des entreprises » car il entend « stabiliser les tarifs du courrier industriel ».

Déjà, dans un rapport paru il y a un an, la Cour des comptes conseillait au gouvernement de ne pas mélanger ceux à qui l'on peut faire payer des hausses sans se gêner, et les autres. « L'augmentation du prix du timbre n'est possible en pratique que pour le courrier « égréné » », prétend la Cour des comptes, tandis que « les tarifs applicables aux entreprises et en particulier aux grands clients sont appelés non pas à croître mais à diminuer » sous prétexte que ces tarifs sont « élevés si on les compare à ceux des pays voisins en termes qualité de service/prix ». De plus, écrit-elle, « la libéralisation du marché va accentuer cette évolution », du fait que « entre 2002 et 2006, la part du chiffre d'affaires total du courrier soumis à la concurrence passera de 24 % à 43 % ». En particulier, à partir du 1^{er} janvier 2006, une partie importante du courrier industriel, et sans doute la moitié du courrier publicitaire pourront être acheminés soit

par La Poste, soit par un concurrent.

D'ores et déjà, La Poste « s'efforce de soutenir son activité courrier industriel et de fidéliser ces grands clients », en particulier les 80 premiers « grands comptes » qui « représentent à eux seuls 30 % du chiffre d'affaires total du courrier ». La Poste leur propose des contrats avec délai d'acheminement garanti, et elle leur paye des pénalités si le délai est dépassé. Mais ce n'est qu'un début, car « ce dispositif novateur servira également à terme de support à la baisse progressive des prix payés par les grands clients ». En conclusion, « La Poste va donc devoir organiser une baisse importante de ses prix sur ses segments d'activité les plus rentables ».

Et voilà pourquoi il faudrait que l'usager paye le timbre plus cher, y compris celui qui est obligé de compter chaque sou pour tenter de boucler ses fins de mois ! Si toutes ces arguties confirment quelque chose, c'est bien l'absurdité des lois de la rentabilité capitaliste, du marché et de la concurrence.

Jean SANDAY

• Toray – Saint-Maurice-de-Beynost (Ain)

Grève victorieuse contre GSF

Après 23 jours de grève, les salariés de l'emballage et expédition de l'usine Toray de Saint-Maurice-de-Beynost, dans l'Ain, ont fait plier la direction et gagné sur presque toutes les revendications. La grève avait démarré le 22 septembre contre leur nouvel employeur sous-traitant, qui voulait appliquer les méthodes du nettoyage et imposer la polyvalence généralisée.

Dès le début, GSF, avec la complicité de Toray, a voulu casser la grève en appelant des dizaines d'agents du nettoyage pour remplacer les grévistes (cf. LO n° 1887).

Dans les faits, le résultat était catastrophique pour la production : bobines choquées, retards de commandes, erreurs d'étiquettes. Mais les deux patrons ont préféré perdre de l'argent, comptant briser le moral des grévistes. Ceux-ci s'étaient installés sur le parking de l'usine et multipliaient les actions pour faire connaître leur mouvement. Ils se sont régulièrement adressés aux salariés de Toray avec qui ils travaillent tous les jours (nuit et week-end compris).

Au dixième jour, Toray décidait de suspendre le contrat

de sous-traitance sur deux ateliers et de prendre des intérimaires à son propre compte pour « éviter le chômage technique ». La sympathie rencontrée par le mouvement auprès des salariés de Toray s'est alors transformée en soutien car tous comprenaient la complicité évidente de Toray qui n'hésitait pas à faire du chantage au chômage technique.

Le mardi 5 octobre a été un premier tournant dans la grève. Pendant que les grévistes allaient manifester à Bourg-en-Bresse devant la direction du travail qui ne voulait manifestement pas sanctionner les patrons briseurs de grève, des débrayages de soutien avaient lieu sur trois équipes de Toray. Ces débrayages ont continué

sporadiquement les jours suivants.

Du coup, le lendemain, GSF acceptait de négocier et plusieurs revendications ont été obtenues. Par contre rien ou presque sur les salaires : 10 euros par mois, soit même pas un euro par jour de grève. Les grévistes votaient la poursuite.

Le lendemain soir, le grand patron de GSF remettait tout en cause et voulut parler directement aux grévistes sur le parking, qui était quelque peu sombre à cette heure-là ! On ne répétera pas ici les mots qu'il a entendus, surtout quand il a déclaré qu'il tenait à récompenser les non-grévistes et n'avait plus d'argent pour les salaires ! Il est reparti sous les huées sans trouver la sortie du parking.

Durant le week-end suivant, la direction de Toray, sans doute inquiète de la venue programmée d'un haut responsable japonais, tentait de rédiger elle-même un projet d'accord. Mais c'était évidemment sans rien rajouter dans la corbeille. Les grévistes ont refusé et ont

reformulé leurs revendications : 40 euros par mois en plus de la nouvelle grille salariale. Ils décidaient de multiplier les actions dès le lundi 11 octobre en allant manifester à Bourg-en-Bresse devant la préfecture, l'inspection du travail et dans les rues en distribuant leur tract « Résister pour exister » et aux cris de « Ras-le-bol des patrons voyous ». Le lendemain, c'était au tour des conseillers généraux locaux d'entendre la révolte des grévistes contre les pouvoirs publics muets face à une entrave manifeste au droit de grève

Le mercredi 13, en réaction à l'arrivée d'une nouvelle vague d'intérimaires, les grévistes décidaient de s'installer carrément devant les fenêtres de Toray avec une pile de pneus mis bien en évidence !

Le message était clair : la détermination était intacte. Dès l'après-midi, GSF convoquait les délégués et le soir, elle lâchait les 40 euros et signait l'accord final.

Au retour des délégués, ce fut une explosion de joie ainsi

qu'à l'annonce de chaque paragraphe de l'accord. Salaire augmenté de 40 à 120 euros par mois selon les cas, remise en cause de la polyvalence, abandon du travail à la carte, présence d'une secrétaire au moment de la paie, confirmation de l'affiliation à la CCN transport et paiement de la moitié des jours de grève. Bref, une défaite sans appel pour les patrons.

Cette grève a apporté beaucoup d'enseignements. Toray a de l'argent pour supporter trois semaines de retard de commandes et en a donc pour augmenter les salaires. Face à la complicité des patrons, les grévistes ont su trouver la solidarité des autres salariés du site et ces liens sont prometteurs pour l'avenir. Et surtout cette grève est une démonstration de dignité et montre à tous que bien des choses sont possibles quand des travailleurs sont déterminés.

Correspondant LO

• AXA

Les employés en ont assez de déménager

Mardi 18 octobre, nous étions 500 à manifester contre les projets de transfert de personnel de la direction d'AXA, à l'appel de quatre syndicats (CGT, FO, CFTC et UDPA-UNSA). Aux cris de « Toujours déménager, ça a assez duré » et « Non, non, non, on n'est pas des pions », nous avons occupé le pavé devant un immeuble AXA près de la gare Saint-Lazare à Paris.

Cela fait des années que la direction s'évertue par tous les moyens à diminuer les « frais généraux » afin d'augmenter ses profits. Cette fois, son plan consiste à transférer du personnel travaillant dans des immeubles parisiens, dont certains sont ou ont été propriétés d'AXA, vers la banlieue ouest, ce qui, dit-elle, lui permettrait de faire des économies de l'ordre de 150 euros par an et par mètre carré (soit pour un immeuble de 11 000 mètres carrés comme celui qu'elle construit à Puteaux, 1 650 000 euros annuels) et à fermer certains établissements, comme celui de Cergy-Pontoise, afin d'en « rentabiliser » d'autres (celui de Marly-le-Roi).

AXA prévoit officiellement :

1) la fermeture d'ici fin 2004



de l'immeuble de la rue de Vienne (8^e arrondissement), près de la gare Saint-Lazare, où travaillent actuellement 400 salariés, avec transfert du personnel à Puteaux et à la Défense ;

2) la fermeture en 2005 du site de Cergy dans le Val-d'Oise, avec transfert des salariés à Marly-le-Roi dans les Yvelines ;

3) la fermeture éventuelle de l'immeuble de la rue La Fayette (9^e arrondissement) où travaillent environ 500 personnes.

Ces économies de frais généraux, nous n'en voulons pas, car elles se feraient bien évidemment aux dépens de nos conditions de vie et de travail. Pour la

majorité d'entre nous, ces transferts signifiaient des trajets plus longs, voire pour ceux qui habitent en banlieue et arrivent gare Saint-Lazare un doublement du temps de transport. Comme le disait un slogan : « Réduction des coûts, galère pour nous ». D'autre part, chez AXA, les déménagements s'accompagnent depuis des années de pseudo-« réorganisations » dont nous avons assez, car elles se traduisent systématiquement par une charge de travail accrue.

Alors, quand, il y a un mois, la direction a annoncé son plan, le mécontentement a été immédiat et s'est tout de suite

exprimé. De nombreuses assemblées ont réuni les salariés sur Vienne, Cergy et La Fayette. Les réunions ont été animées, chacun intervenant pour donner son avis sur la situation et les actions à mener. Une première pétition a circulé avec succès, demandant à la direction de renoncer à ses projets. Sa seule réponse a été de dire que la situation de chaque salarié serait examinée attentivement. Nous avons donc décidé de passer à l'étape suivante.

Mardi 18, donc, le rassemblement du personnel des trois sites concernés est parti de l'immeuble de la rue de Vienne pour aller en cortège rue Saint-

Lazare. Il a été un succès, malgré les manœuvres de dernière minute de la direction qui, par exemple, a expliqué à ceux de La Fayette, qu'ils pouvaient être tranquilles jusqu'en 2009 ! Les participants avaient à cœur de se faire voir des travailleurs du quartier et de faire une publicité gratuite au groupe AXA, qui a déclaré au premier semestre un bénéfice en hausse de 620 %, en scandant « AXA a les moyens, maintien des sites et des emplois ! » Bref, le moral est au beau fixe et rendez-vous a été pris pour donner une suite à cette action.

Correspondant LO

• Entreprises de nettoyage – Grenoble

Journée de grève pour le 13^e mois

Lundi 18 octobre, des travailleurs de plusieurs sociétés de nettoyage (Onet, ISS Abilis, Arcade, Saten, Sin et Stes, etc.) s'étaient donné rendez-vous à Grenoble pour se rendre à une manifestation devant le Medef à Lyon.

L'appel à la grève a été bien suivi. Beaucoup, ce jour-là, n'ont pas nettoyé les locaux des grandes entreprises de la région : Atofina, Schneider, STMicroelectronics, le CNRS... Et les deux cars pour se rendre à la manifestation se sont remplis sans problème.

Cette action, à l'appel de la CGT, s'inscrivait dans le cadre d'une journée nationale d'action pour réclamer un treizième mois. Cette revendication est commune depuis longtemps à tous les travailleurs du nettoyage. En 2001, ceux de l'entreprise ISS Abilis, travaillant dans plusieurs usines de l'agglomération grenobloise, avaient fait grève pendant un mois et avaient obtenu une prime, mais elle était loin de représenter un 13^e mois. Les patrons promettaient à l'époque d'ouvrir des négociations pour intégrer cette prime à la convention collective, prime qui est déjà donnée à l'encadrement et au personnel de bureau.

Alors que les patrons n'ont rien lâché depuis, ils viennent



de proposer aux organisations syndicales une prime de 100 euros, versée au prorata du temps de travail... pour 2006 ! Cette nouvelle a été prise comme une véritable provocation, surtout qu'une grande partie de la profession subit les temps partiels imposés. Comme l'a fait remarquer un délégué, « nous ne sommes pas des mendiants, nous ne voulons pas de cette aumône qui s'élèvera pour une salariée à mi-temps à moins de 20 centimes par jour ! »

À Lyon, où environ deux cents grévistes se sont retrouvés, une délégation a été reçue par le Medef. Les grévistes ont bien conscience que c'est l'ensemble du patronat, à commencer par

celui des plus grandes entreprises, qui est responsable de leurs conditions de travail. Ils ont dénoncé la sous-traitance du nettoyage au plus offrant, cette « délocalisation sur place », pour celui qui les exploitera le mieux en faisant encore plus de profits avec leur sueur.

Cette action qui regroupait plusieurs entreprises est une première, dans un secteur où les salariés sont très dispersés, soumis à l'arbitraire des chefs. Mais chacun est reparti satisfait de cette manifestation très dynamique, en se disant qu'il faudra être encore plus nombreux la prochaine fois.

Correspondant local

• CEAC – Nanterre (Hauts-de-Seine)

En lutte pour une indemnisation correcte

La CEAC, usine de batteries automobiles de la banlieue parisienne, à Nanterre, a été successivement filiale de la CGE, de FIAT puis d'EXIDE, une multinationale américaine.

L'usine de Nanterre emploie 161 ouvriers en fixe et une vingtaine d'intérimaires. Il y a huit ans, deux usines de province avaient fermé. À l'époque, les ouvriers avaient obtenu des indemnités allant de 16 000 à 66 000 euros, suivant l'ancienneté. Maintenant, c'est au tour de Nanterre de fermer.

La direction s'obstine à discuter de formations et de mutations en province avec les délégués syndicaux centraux, alors que la grande majorité d'entre nous souhaite des indemnités de licenciement.

Par deux fois nous avons

occupé le siège, à Gennevilliers, où avaient lieu les discussions. Et il a bien fallu que le directeur parle argent. Une première fois, en septembre, le directeur en est arrivé à faire une proposition qui se situait presque au niveau du plan d'il y a huit ans. Mais à peine avions-nous quitté le siège qu'il réduisait ses propositions. Le 12 octobre, nous avons réoccupé la salle des négociations toute la journée et toute la nuit. Par trois fois, le patron, au lieu d'augmenter le total des indemnités de licenciement, retirait à l'un pour donner à l'autre. À la fin de la nuit, le sol était jonché de feuilles sur lesquelles figuraient les propositions patronales déchirées par les ouvriers.

Le lendemain, on en était à une nouvelle proposition

acceptable, puisqu'elle ajoutait 20 % de plus dans l'enveloppe. Les indemnités s'élevaient de 18 000 à 69 000 euros. Mais on était encore loin du compte.

Cela ne compense pas ce que nous perdons en perdant notre travail. Un ouvrier de 51 ans a calculé qu'il lui faudrait 250 000 euros jusqu'à la retraite, qu'il est obligé de prendre à 65 ans, n'ayant pas toutes ses annuités.

Nous avons travaillé dans le plomb et l'acide, en 3x8, pendant des années. Comment évaluer la dégradation de notre santé et ses conséquences ?

Nous ne savons ni quand ni comment nous obtiendrons notre dû, mais une chose est sûre : c'est aux patrons de payer pour ce qu'ils ont détruit.

Correspondant local

• Lieusaint (Seine-et-Marne)

Gangstérisme patronal

Dans l'entreprise de logistique Exapaq, à Lieusaint, dont l'activité est la distribution nocturne de colis industriels, 21 salariés sont en procédure de licenciement.

C'est la réaction du patron à une grève qui avait été déclenchée il y a quelque temps, quand le personnel s'est vu imposer la retenue obligatoire sur le salaire de 65 euros, pour une mutuelle imposée. À cela s'ajoutait la transformation du treizième mois en une prime de présentisme, qui pouvait être amputée y compris en cas d'arrêt pour accident du travail.

Lors de leur quatrième jour de grève, les grévistes en majorité turcs ont été agressés par un commando de nervis armés de barres de fer, qui ont arraché et brûlé leurs drapeaux CGT et ont proféré des insultes racistes à leur encontre. Tout cela en présence du directeur et des for-

ces de l'ordre.

Les grévistes ont alors tous été renvoyés chez eux en mise à pied, et la procédure de licenciement a été engagée contre 21 d'entre eux. La direction les accuse d'avoir empêché les non-grévistes d'accéder au travail.

Tout cela est faux, mais le résultat est là : le tiers des travailleurs de l'entrepôt sont dehors et menacés de licenciement.

Contrairement à ce qu'espérait la direction, stopper la grève par la peur et étouffer l'affaire, les choses n'en sont pas restées là. Deux rassemblements des salariés de sociétés voisines ont eu lieu à l'appel de l'Union locale CGT et la presse a parlé de ce conflit. Les méthodes de choc patronales sont étalées sur la place publique, et les grévistes gardent la tête haute.

Correspondant local

• Gigastorage

La myopie de la justice

Il a fallu huit ans d'instruction, pas moins, pour que le tribunal de Belfort rende son verdict dans l'affaire Gigastorage : si les responsables politiques sont acquittés, le PDG, Bisser Dimitrov, un Américano-bulgare convaincu d'« abus de biens sociaux » et d'« infractions à la législation du travail », écope quant à lui d'une amende de 10 000 euros et de six mois de prison avec sursis. Rien de bien méchant, donc.

Gigastorage, c'est cette entreprise fabriquant des disques durs d'ordinateurs qui s'était implantée à Belfort en 1994. Bull venait d'y supprimer 1 400 emplois, et Dimitrov s'était engagé à en créer un millier.

Les pouvoirs publics, État, région et département, y avaient généreusement été de leur écot : en un an et demi, et sous prétexte de favoriser l'emploi, Gigastorage avait reçu 20 millions de francs sous forme d'avances remboursables, de subventions et d'investissements immobiliers.

Mais l'affaire avait tourné court : très vite, la justice avait repéré que Gigastorage employait une cinquantaine de salariés malais sans contrat de travail. Et surtout, il est apparu que le PDG n'avait apporté que très peu de capitaux, que les dossiers qui lui avaient permis de percevoir les aides publiques faisaient état de « renseignements erronés et fallacieux », tandis que des mouvements de fonds suspects étaient repérés vers d'autres sociétés du groupe. Au bout d'un an et demi, Gigastorage était en faillite, et ses 270 salariés réels – à

défaut des 1 000 promis – licenciés.

À l'audience, les réponses de Bisser Dimitrov ont illustré la toute-puissance du secret des affaires face à la justice. Si Dimitrov, qui est à la tête d'un groupe de 21 sociétés, notamment en Chine et en Bulgarie, consent à évaluer son capital à « quelques millions de dollars », il ajoute qu'il s'agit là de quelque chose qu'il « ne commente pas devant un tribunal ». Et on en restera là.

Pour ce qui est de ses revenus, Dimitrov dit... ne rien gagner. Surprise de la présidente du tribunal : « Et quand vous payez vos impôts, que déclarez-vous ? » Réponse de l'intéressé : « Comme je n'ai pas de rentrées d'argent, je ne paye pas d'impôts. » Logique, mais on peut en douter.

Bisser Dimitrov est ressorti libre du tribunal. Malgré son absence avouée de revenus, on peut imaginer qu'il devrait pouvoir s'acquitter des 10 000 euros d'amende sans trop de difficultés, à moins qu'il ne trouve une ruse, une de plus, comme échappatoire. Quant aux 20 millions de subventions encaissés par Gigastorage, ils ont disparu, mais pas pour tout le monde.

À l'heure où certains évoquent le « contrôle » par les collectivités territoriales des subventions qu'elles accordent au secteur privé, cette affaire vient rappeler que tout « contrôle » respectueux du secret commercial et bancaire ne peut être qu'illusoire.

Jean RAYNARD

• Centre hospitalier – Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

Vous avez dit « service public » ?

Le bloc opératoire de l'hôpital de Bicêtre est un ensemble de neuf salles pour les interventions programmées et de trois salles pour les urgences. Aujourd'hui, nous sommes 38 infirmières, dont plusieurs sont à temps partiel, et quatre cadres... pour un effectif théorique de 54 infirmières ! Comment en est-on arrivé là ?

Au début de 2003, 40 à 50 patients étaient opérés chaque jour dans l'une des douze salles du bloc. Nous étions à l'époque 49 infirmières pour faire le travail, dont plusieurs à temps partiel et deux cadres. Petit à petit, des collègues sont parties du bloc pour des raisons diverses, qui font partie de la vie de n'importe quel service d'hospitalisation : des départs en retraite, des départs en formation dans des écoles spécialisées,

des absences pour longue maladie... Des départs prévus et planifiés, pour la plupart. Mais ces départs ne sont pratiquement jamais remplacés.

Le programme opératoire est resté dans un premier temps identique et, si l'on ajoute à ces départs ou absences longues les arrêts maladie occasionnels, autant dire que c'était plutôt du bricolage et de la haute voltige ! La mise en place des 35 heures, nous ne l'avons dans la pratique pas vue... ou plutôt sous la forme de l'augmentation du nombre d'heures que nous avons à prendre.

La fin de l'année 2003 a donc été catastrophique, et la seule mesure qu'envisageait la direction était le changement de nos horaires, en particulier l'introduction du travail en journée de douze heures. Nous avons

refusé ce changement d'horaire qui se faisait au détriment de nos conditions de travail et ne réglait pas, de toute façon, l'absence de recrutement. La direction a donc remballé son projet et de fait, depuis le début de l'année 2004, elle organise la réduction de l'activité du bloc pour l'adapter aux effectifs. À Pâques par exemple, le bloc a carrément fermé pendant une semaine, pour « écluser » une partie des repos qu'il nous restait à prendre. Et au quotidien ce sont une ou deux salles qui sont fermées, sur neuf pour les interventions programmées.

De 40 à 45 patients pris en charge, on tourne aujourd'hui à 30-35, par jour. Et la conséquence pour les patients, ce sont des délais qui s'allongent pour les interventions.

La direction se cache der-

rière la pénurie de personnels infirmiers, en particulier de personnels infirmiers spécialisés. Même si les difficultés de recrutement sont bien réelles – conséquence des fermetures d'écoles dans les années 1996-1997 décidées par les gouvernements – dans la pratique, les directeurs ne s'affolent pas trop pour nous trouver du monde : pour exemple, la direction ne trouve rien de mieux que de nous inciter à démarcher nos relations, ou de nous proposer de tenir des stands dans les salons infirmiers.

Et voilà comment la politique des pouvoirs publics, mélange d'incompétence et de calculs budgétaires à courte vue, empêche le service public de santé de fonctionner correctement.

Correspondant LO

• Hôpitaux Saint-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu – Paris

Contre les projets de fermeture

Samedi 16 octobre, 300 à 400 personnes ont manifesté jusqu'au ministère de la Santé, à l'appel de la CGT, de comités de soutien et d'associations, pour protester contre le démantèlement, la fermeture partielle ou totale des hôpitaux Saint-Vincent-de-Paul et de l'Hôtel-Dieu. Les manifestants étaient pour la plupart des usagers habitant les 13^e, 14^e et 4^e arrondissements de Paris.

Un comité de soutien à Saint-Vincent-de-Paul, créé à l'initiative de la CGT et d'élus, s'était entendu promettre en 2000 la transformation de l'hôpital en un pôle pour enfants et adolescents handicapés, en échange de la dispersion de services pédiatriques. Ainsi l'orthopédie rejoindrait l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, la neurologie l'hôpital Trousseau. En attendant, des laboratoires ferment et les personnels se cherchent un point de chute, ailleurs au sein de l'Assistance Publique ou à l'extérieur. Les cuisines viennent de fermer et les cuisiniers ont gagné l'hôpital Cochin. Quant aux personnels soignants, ils n'ont pas aujourd'hui la garantie de la mise en place d'un pôle pour enfants et adolescents handicapés, contrairement aux engagements pris il y a quatre ans.

Un comité de sauvegarde de l'Hôtel-Dieu, menacé de ferme-

ture partielle ou totale, a été créé au niveau du 4^e arrondissement il y a quelques mois. Lui aussi est animé par des élus, des usagers et la CGT de l'hôpital.

L'Assistance Publique est en train d'être réorganisée, des projets de restructuration sont en cours, annoncés, prêts à être appliqués et les regroupements ou fermetures de services se font peu à peu. Les personnels concernés sont mis au courant au coup par coup et partiellement, pour ne pas heurter de front tous les personnels.

Le gouvernement poursuit ses économies, avec l'objectif de 240 millions d'euros par an au niveau de l'Assistance Publique. On ne peut pas dire que les directions nationales des syndicats se donnent les moyens de contrecarrer ses plans. Cette situation se reflète sur le terrain. Par exemple à l'Hôtel-Dieu, la direction de l'hôpital a proposé un projet médical pour éviter la fermeture. Cependant des suppressions de lits y sont programmées, et les syndicats soutiennent ce projet comme un moindre mal.

Reste que les pressions sur la charge de travail et les réorganisations alimentent le mécontentement un peu partout.

Correspondant LO



• Nos lecteurs écrivent

Les conditions d'exploitation à Faurecia (Flers-Orne)

Fin septembre, l'entreprise Faurecia faisait une journée portes ouvertes dans son site de la Butte-aux-Loups, à Flers dans l'Orne (avec 2 000 travailleurs, elle est la première entreprise de la ville). Elle a eu droit à des articles triomphants dans la presse locale, qui étalaient ses résultats financiers et ses succès de l'année 2003.

Tout cela m'a bien touché car pour moi, l'année 2003 à Faurecia, c'est surtout le suicide de mon mari, le 12 avril 2003, sur ce même site de la Butte-aux-Loups.

Entré en 1988 à Faurecia, agent de production puis ouvrier, il était depuis octobre 2001 responsable de l'équipe du week-end sur ce site, et avait vu ses responsabilités étendues au site voisin de la Blanchardière en janvier 2003. C'est avec cette charge

de travail accrue qu'il avait commencé à aller mal.

Ces équipes du week-end étaient réduites, de quelques personnes à peut-être une vingtaine pour les deux, avec des effectifs variant dans une belle pagaille, car la direction fait défiler les intérimaires.

En plus, ces équipes étaient livrées à elles-mêmes, les ouvriers « promus » à les diriger étaient mis en tampon au milieu de toutes les pressions. Les horaires, eux, n'étaient pas réduits : un total de 24 heures à faire en moins de deux jours. Une semaine c'était 5 h-13 h le samedi, puis 21 h-5 h la nuit du samedi au dimanche, et enfin 13 h-21 h le dimanche. L'autre semaine c'était 13h-21h, 5h-13h, 21h-5h.

Mais mon mari était fréquemment rappelé sur ses plages de « repos » quand il y avait des problèmes, puisque

• Ateliers TGV Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne)

Délai de réflexion

Mardi matin 19 octobre, plus d'une centaine de travailleurs des Ateliers du TGV Sud-Est (établissements de Villeneuve-Saint-Georges, de Conflans et de Paris-Gare de Lyon) se sont rassemblés à Paris-Gare de Lyon. Ils voulaient appuyer l'entrevue entre les représentants syndicaux et le directeur de la Région à propos de sept cheminots menacés de sanctions (dont deux licenciements), après la disparition de quelques victuilles de rames TGV. En fin de matinée, la direction renvoyait toute décision à dans un mois.

Ce n'est pas vraiment satisfaisant puisque les menaces sont toujours là. Mais cela montre que la présence des travailleurs a pesé pour faire réfléchir la direction, qui avait rarement vu autant de monde à sa porte. En restant vigilants et prêts à se remobiliser, avec encore plus de poids si nécessaire, les cheminots peuvent obtenir que la direction remballe définitivement ses menaces.

Correspondant LO

sur l'autre équipe du week-end il n'y avait pas de responsable. En plus, il avait des réunions d'organisation sur la fin de semaine, qui comptaient en heures supplémentaires. Dans les derniers mois, on lui proposait de passer officiellement agent de maîtrise, mais alors ces heures n'auraient plus été payées et il aurait eu une baisse de revenus.

À Flers, la pression au rendement est permanente et mon mari n'était pas le seul à être devenu dépressif. Pourtant la direction n'a jamais reconnu une quelconque responsabilité dans son état. Elle en a même fait un sujet tabou à l'époque, insinuant que mon mari devait avoir des problèmes par ailleurs, ce qui est faux.

S.H. (Flers)

• Polynésie

« Îles paradisiaques » et démocratie

Plus de 20 000 personnes ont manifesté à Papeete, le 16 octobre, pour réclamer la dissolution de l'Assemblée territoriale, une manifestation très importante pour la Polynésie dite française, compte tenu de sa population, 240 000 habitants dispersés sur 76 îles.

Le renversement, le 9 octobre, du gouvernement dirigé par l'indépendantiste Oscar Temaru reste en travers de la gorge de nombre de Polynésiens. D'autant plus que le tombeur de Temaru est Gaston Flosse, potentat local chiracien qui a fait la pluie et le beau temps pendant vingt ans, dont les électeurs avaient cru se débarrasser en juin dernier. Avec son départ, ils pouvaient croire en avoir fini de subir le « système Flosse », un mélange de clientélisme, d'affairisme, de corruption et d'autoritarisme couvert par Paris. Cela, d'ailleurs, quelle que soit la couleur du gouvernement français, comme le reconnaît à sa façon *Libération* du 19 octobre quand il dit que « *durant la cohabitation, Lionel Jospin ne voulait pas s'immiscer dans un dossier qu'il considérait comme faisant partie du domaine réservé du chef de l'État* ».

Dans ces îles que les agences de voyages pour gens fortunés disent « paradisiaques », un Polynésien sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté ; il y a au moins 20 % de chômeurs – deux fois plus qu'en France – et pas de caisse d'indemnisation du chômage. Flosse, lui, jonglait avec les milliards. Plusieurs fois mis en examen pour « *faux et usage de faux* », « *prise illégale*

d'intérêt », « *trafic d'influence* » ou encore « *complicité de tenue illégale d'une maison de jeu de hasard* », à chaque fois il s'en est tiré par un non-lieu auquel ses protecteurs parisiens n'étaient sans doute pas étrangers.

Évidemment, quand les dockers de Tahiti se mettaient en grève, comme en 1987, ou qu'éclatait la colère de la jeunesse contre la reprise des essais nucléaires à Mururoa, comme en 1995, là, la mansuétude n'était plus de mise : l'État envoyait sa police. Car, statut d'autonomie ou pas, la Polynésie, dont le domaine maritime couvre un territoire vaste comme la moitié de l'Europe, est censée rester soumise au bon vouloir de la puissance coloniale française qui s'en est emparée au 19^e siècle.

C'est tout cela qui fait que, malgré un statut d'autonomie concocté à Paris, et bien que Flosse ait avancé les élections en croyant prendre de court ses opposants, ces derniers l'ont emporté en juin. Avec 55 % des voix, la liste des indépendantistes alliés aux autonomistes devançait largement celle du président sortant. Mais, le système électoral ayant été remanié pour avantager Flosse, il n'en allait pas de même en terme d'élus. À l'Assemblée territoriale, les partisans de Temaru



La manifestation à Papeete.

obtinrent 29 sièges, ceux de Flosse 28.

Coïncidence troublante, au moment où la nouvelle majorité allait lancer ce qu'elle avait annoncé aux électeurs, un « *audit au niveau de l'Assemblée, de la présidence, des ministères, de leurs établissements publics* », un de ses élus se rallia à la motion de censure déposée par Flosse. Car, bien entendu, celui-ci ne voulait à aucun prix d'une enquête publique sur le fond (et les fonds) de son « système ».

Mis en minorité, le gouvernement de Temaru tomba. Depuis, il réclame la tenue de nouvelles élections, revendication appuyée ici par le PS. Comme c'était prévisible, Chirac et Raffarin ont refusé. Pourtant, en juin, les électeurs se sont prononcés majoritaire-

ment en faveur des indépendantistes. Mais, une fois élus à l'Assemblée territoriale, ses membres font ce qu'ils veulent, et il s'est trouvé au moins un élu, investi d'un mandat clair par ses électeurs, pour lui préférer un autre mandat, ou un « argument » tout aussi convaincant, mais qui laisse moins de traces.

Pas plus en Polynésie qu'ailleurs, les électeurs n'ont la possibilité de révoquer leurs représentants qui, une fois élus, tournent leur veste. N'importe quel employeur peut, quand il le veut, renvoyer un employé qui ne lui convient plus. Mais la bourgeoisie ne peut accepter que son personnel politique ait des comptes à rendre à d'autres qu'à elle-même.

C'est ce que rappellent Chi-

rac, Raffarin et la ministre de l'Outre-mer en refusant de nouvelles élections. Quant au PS, il avait envoyé quatre de ses députés en tête de la manifestation de Papeete. Jack Lang et Christian Paul, ex-ministre des DOM-TOM de Jospin, peuvent dénoncer, à juste titre, « *des méthodes de république bananière* » et « *les grosses ficelles coloniales* » du système Flosse-Chirac. Mais on n'a jamais entendu aucun élu du PS, du temps où Jospin était Premier ministre, s'insurger contre son gouvernement qui, porté aux affaires par l'électorat de gauche, menait la même politique que la droite en Polynésie contre la population et, en France, contre les travailleurs.

Pierre LAFFITTE

• Guadeloupe

Réactions après l'emprisonnement d'un syndicaliste

En Guadeloupe, depuis l'arrestation et l'emprisonnement d'un dirigeant du syndicat nationaliste UGTG, Michel Madassamy, qui observe une grève de la faim, meetings, manifestations de rue, arrêts de travail et grèves se succèdent.

La justice reproche à Madassamy d'avoir saccagé un magasin, le 27 mai 2001, au cours de manifestations de l'UGTG visant à fermer les entreprises ce jour de commémoration de la lutte des esclaves de 1802 et qui est un jour férié. Il lui est reproché, lors d'une autre grève des transporteurs d'essence, d'avoir détruit en partie un camion d'essence. Il n'y a pas de preuve à ces accusations. Mais l'arrestation de ce militant connu comme très actif se situe dans le cadre

d'une répression judiciaire d'ampleur contre une série de militants et dirigeants de l'UGTG, dont l'activisme embarrasse depuis longtemps les patrons et l'administration. Un autre responsable est condamné à de la prison ferme et d'autres à des dizaines de milliers d'euros d'amende.

Deux grands meetings de protestation ont eu lieu les deux dernières semaines devant le siège de l'UGTG, rassemblant plus de 600 personnes et pratiquement l'ensemble des syndicats ouvriers et enseignants de l'île. Samedi 16 octobre, une manifestation a rassemblé plus de 2 000 personnes dans les rues de Pointe-à-Pitre. Lundi 18, ce sont les syndicats enseignants qui manifestaient avec les travailleurs devant le recto-

rat. Et mardi 19 une nouvelle manifestation de rue était prévue à Pointe-à-Pitre. Depuis vendredi 15, dans plusieurs entreprises les travailleurs ont fait grève un jour, deux, voire plus. Certaines sont en grève reconductible, comme à l'ANPE où, à l'appel des deux principaux syndicats, UGTG et CGTG, une assemblée générale a opté pour la grève. Lundi 18 et mardi 19, les employés de la CAF et de la Sécu sont sortis des bureaux à l'appel de groupes de militants de l'UGTG. Le centre commercial Carrefour des Abymes a dû aussi fermer ses portes en début de semaine, comme celui de Baie-Mahault l'avait fait le vendredi précédent. Les cantines scolaires sont fermées à l'appel de l'UTC-UGTG (Union des travailleurs des

communes). Dans plusieurs établissements scolaires, des enseignants ont observé le mot d'ordre de grève pour les lundi et mardi 18 et 19. Les employés de l'hôtellerie ont refusé de travailler dans certains hôtels, en se massant devant les entrées. Plus d'une dizaine de stations-service ont dû fermer suite à la grève des employés, anciens collègues de Madassamy. Au CHU de Pointe-à-Pitre, l'UGTG a appelé à la grève et plusieurs employés faisaient le piquet devant l'entrée. Les ouvriers de la banane, en grève, se sont joints à toutes les manifestations.

Le 19 octobre, un autre dirigeant de l'UGTG du nom de Toto – celui qui a été condamné à de la prison ferme mais restait libre jusque-là – a

été interpellé et emmené au commissariat de Pointe-à-Pitre. 400 personnes ont manifesté devant le commissariat et Toto a été libéré. Pendant son interpellation, on lui a posé des questions sur sa présence lors d'un piquet de grève en 2002.

D'autre part, sur le parking du centre commercial Carrefour de Baie-Mahault, deux militants syndicaux ont été emmenés par les gendarmes. Deux cars de gendarmes en tenue d'intervention faisaient face aux grévistes et le climat était tendu.

L'UGTG et l'intersyndicale déclarent vouloir poursuivre l'agitation jusqu'à la libération de Madassamy. Elles envisagent une série de manifestations multiformes dans les jours qui viennent.